

*Sensibilisation à l'accueil,
l'information et l'orientation
des personnes âgées*

RÉFÉRENTIEL DES INTERVENTIONS

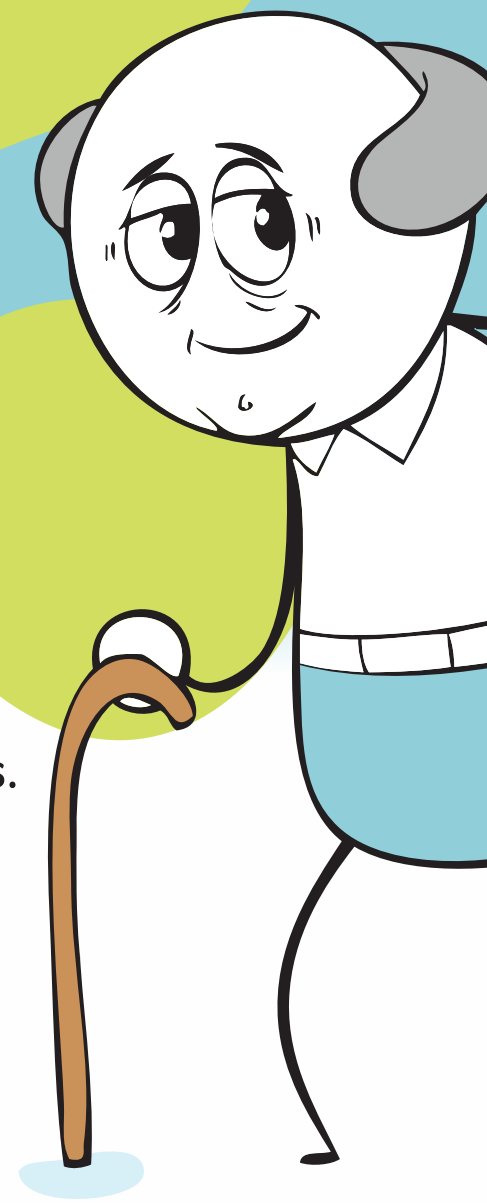
Offre de soins, de services et d'aides
à destination de personnes âgées et de leurs aidants sur le territoire havrais.



MAIA

Territoire Havrais

L'intégration des acteurs
pour l'autonomie
des personnes âgées



Mise à jour : **Avril 2020**

Tous les documents évoqués dans ce référentiel sont disponibles sur
www.maiaterritoirehavrais.sitew.fr



*Les 7 droits
fondamentaux
de l'utilisateur :*



- Droit au respect de sa dignité, de son intégrité, de sa vie privée, de son intimité et de sa sécurité
- Droit au libre choix entre les prestations adaptées qui lui sont offertes dans le cadre d'un service à domicile ou d'une admission au sein d'un établissement spécialisé
- Droit à une prise en charge et un accompagnement individualisée et de qualité adaptée à son âge et à ses besoins, favorisant son développement, son autonomie et son insertion, et respectant son consentement éclairé, qui doit systématiquement être recherché
- Droit à la confidentialité des informations le concernant
- Droit d'accès à toute l'information le concernant ou concernant sa prise en charge
- Droit à une information adaptée sur ses droits fondamentaux et sur les voies de recours
- Droit de participer directement à l'élaboration et la modification de son projet d'accueil et d'accompagnement

Loi 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale.

À quoi sert ce référentiel ?

Il aide les accueillants à connaître les différents soins, services ou établissements mobilisables pour une personne âgée :

Qu'est-ce qu'il existe pour les personnes âgées ?

Et de connaître les spécificités des services : *Pour qui ? Et comment ?*

Où trouver l'information précise que l'on recherche : *quel annuaire ?*

Qu'est-ce que je peux lui conseiller ? Et vers qui je peux orienter la personne âgée ? : Quel service ?

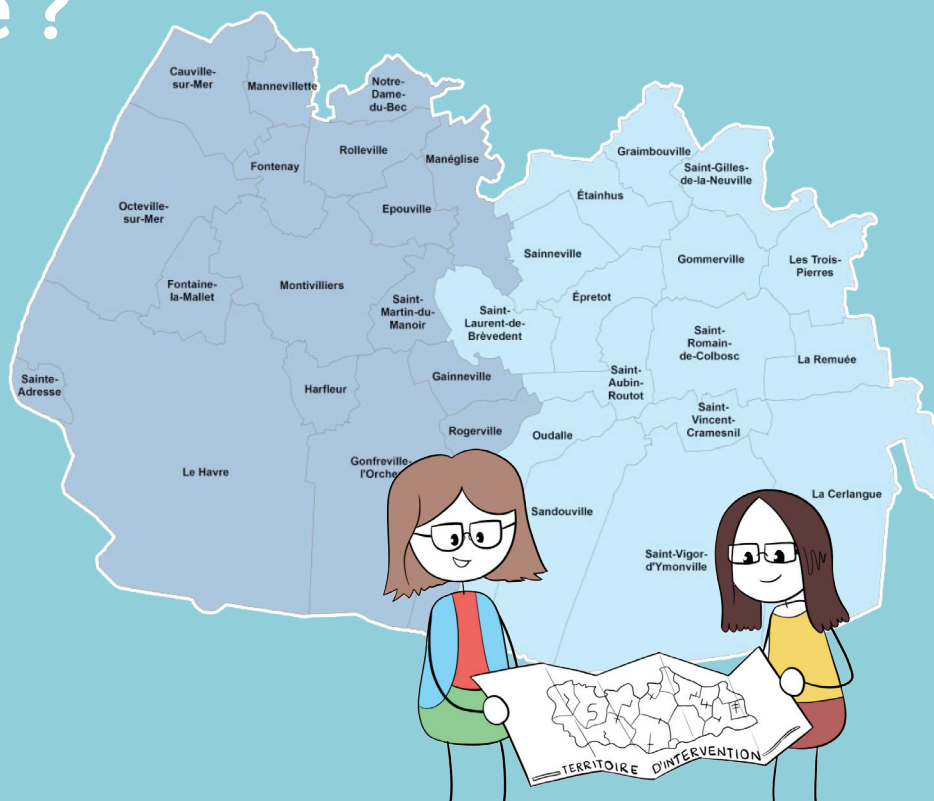
À qui ce référentiel est-il destiné ?

Aux accueillants professionnels au sens large (tous les professionnels en contact avec la population âgée)

Quel territoire est concerné ?

Communes :

Cauville-sur-Mer, Épouville, Fontaine-la-Mallet, Fontenay, Manéglise, Mannevillette, Montivilliers, Notre-Dame-du-Bec, Octeville-sur-Mer, Rolleville, Saint-Martin-du-Manoir, La Cerlangue, Épretot, Étainhus, Gommerville, Graimbouville, Oudalle, La Remuée, Rogerville, Sainneville, Saint-Aubin-Routot, Saint-Gilles-de-la-Neuville, Saint-Laurent-de-Brèvedent, Saint-Romain-de-Colbosc, Saint-Vigor-d'Ymonville, Saint-Vincent-Cramesnil, Sandouville, Les Trois-Pierres, Sainte-Adresse, Gainneville, Gonfreville-l'Orcher, Harfleur, Le Havre.



Le guichet intégré, c'est quoi ?

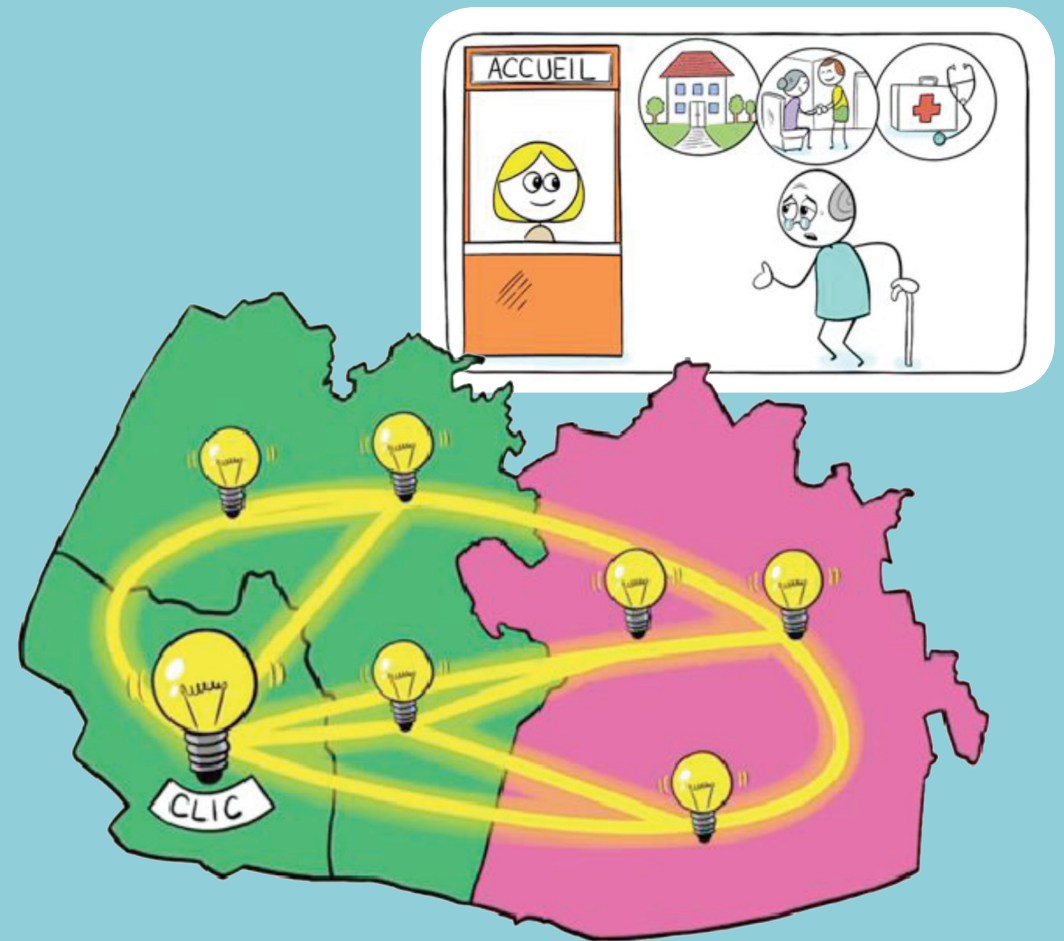
La méthode du guichet intégré consiste à repérer, sur le territoire, les endroits où vont les personnes âgées et leurs familles pour se renseigner quand elles ont besoin d'aide.

Il s'agit ensuite de doter chacun des professionnels travaillant dans ces endroits :

- des mêmes outils,
- des mêmes réponses à apporter,
- des mêmes modalités d'orientation vers les services et/ou prestations adapté(e)s

L'objectif est de pouvoir :

- renseigner les usagers en fonction des besoins exprimés
- les orienter vers les services appropriés
- repérer les situations de fragilité pour demander l'évaluation d'un professionnel. L'enjeu est que la situation de la personne soit prise en compte au bon moment, au bon endroit et dans un esprit de prévention de la perte d'autonomie.



La fragilité ... ça veut dire quoi ?

La notion de « fragilité » est entrée progressivement dans le vocabulaire gériatrique du fait de l'identification d'une sous-population de personnes âgées. Sa définition a progressivement évolué au cours de ces deux dernières décennies, mais, à ce jour, elle n'est pas encore assez précise pour faire l'unanimité; chaque chercheur l'abordant par un concept proche de son centre d'intérêt (approche médicale, approche physiologique, approche biologique, approche socio-environnementale...).

Malgré cette absence de consensus sur la définition, cliniciens, chercheurs et responsables politiques s'accordent à reconnaître la nécessité de développer des outils de dépistage précoce (évaluation gériatrique, monitoring des indicateurs physiologiques de la fragilité...), de mettre en place une stratégie de prise en charge adaptée (organisation de filières, équipes pluridisciplinaires...) et d'adopter une démarche préventive cohérente.

L'approche de la CNAV (Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse) par exemple, intègre dans les facteurs de fragilité un ensemble de facteurs liés au quotidien de la personne âgée. La fragilité n'est pas uniquement médicale. L'accent porte alors sur l'environnement de la personne (son logement, son réseau familial et communautaire, ses loisirs, ses déplacements) mais aussi sur les ressources financières et quelques caractéristiques de l'état de santé comme des hospitalisations, des chutes ou malaises, etc.

Un point que l'on retrouve également souvent dans l'approche de la CNAV est l'impact du parcours de vie sur la fragilité de la personne : les habitudes prises avant la retraite, ses origines, son parcours professionnel et sa vie de famille. Un certain nombre de comportements après la retraite s'explique par le vécu antérieur.

La fragilité serait une résultante :

- de problèmes de santé liés au vieillissement, prémisses ou non d'un état de dépendance ;
- d'un environnement qui se révèle mal adapté au vieillissement et accentue les problèmes de santé (logement mal adapté, réseau familial et social qui se délète, mobilité en baisse, ressources économiques en baisse avec la retraite mais aussi le décès d'un conjoint, etc.).

Source : LA FRAGILITÉ DES PERSONNES ÂGÉES : PERCEPTIONS ET MESURES, Anne LOONES, Elodie DAVID-ALBEROLA, Pauline JAUNEAU, CAHIER DE RECHERCHE N°256 - DECEMBRE 2008, Département « Evaluation des politiques sociales », dirigé par Matthieu ANGOTTI, CREDOC

En tant qu'accueillant quel rôle dans le repérage de la fragilité ?

Il n'est pas demandé aux accueillants de réaliser un dépistage de la fragilité chez les personnes âgées qu'ils reçoivent, l'objectif est plutôt de poser un regard attentif sur les échanges qui ont lieu pour éventuellement lorsque la situation semble précaire ou alarmante pouvoir faire bénéficier à l'utilisateur d'un service qui réalisera une évaluation.

Un guide d'entretien a été choisi pour faciliter les échanges entre l'accueillant et la personne âgée, mais parfois de bonnes observations permettent de compléter l'entretien.



Problème de mémoire ?

Difficultés de marche ?

Sentiment d'insécurité ?

Conduites à risques ?

Plaintes / colère ?

Fatigue ?

Manque d'activité physique ?

Perte de poids ?

Pas de médecin traitant ?

Logement inadapté ?

Isolement social ou familial ?

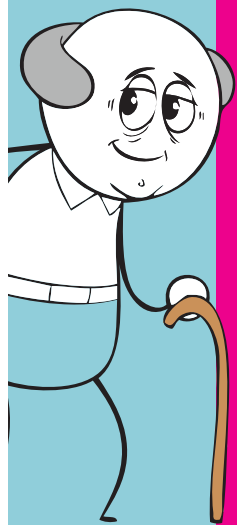
Chutes ?

Mauvaise santé ?

Gestion administrative difficile ?

Difficultés financières ?

SOMMAIRE



*Besoin de conseils
pour les démarches
administratives et
sociales ?*

p. 12

*Besoin d'une aide à
votre domicile ?*

p. 18

*Besoin d'une
solution
d'hébergement ?*

p. 34

Besoin de soins ?

p.42

*Besoin de protéger
la personne et ses
biens ?*

p.56

Lexique

•

Définitions


•

Outils

•

Notes personnelles

p.62

The background features several stylized, line-art faces in shades of purple and pink. These faces are partially obscured by the text and have a simple, expressive design with large eyes and thin lines for features.

*Besoin de conseils
pour les démarches
administratives et
sociales ?*

p.12

Un lieu d'information spécialisé pour les personnes âgées ?

CLIC : Centre Local d'Information et de Coordination en gérontologie

p.13

Un lieu d'information spécialisé pour les personnes handicapées ?

MDPH : Maisons Départementale pour les Personnes Handicapées

p.14

Un lieu d'information de proximité ?

Centres Médico-Sociaux, Mairies, CCAS, ...

p.15

En cas d'hospitalisation dans les établissements de santé ?

Service social des établissements de santé

p.17

Auprès de votre caisse de retraite ?

CARSAT, MSA, ...



Le CLIC : Centre local d'information et de coordination

Le CLIC a pour mission d'accueillir, informer et orienter toute personne ayant des questions ou des besoins en lien avec la problématique du vieillissement. Les professionnels du CLIC assurent également un accompagnement médico-social auprès des personnes âgées retraitées en perte d'autonomie présentant des difficultés de soutien à domicile. Pour cela, les professionnels du CLIC ont pour mission d'évaluer les besoins des personnes âgées et de leur aidant, d'élaborer un plan d'accompagnement, et d'assurer le suivi de ce plan, en lien avec les intervenants extérieurs, en coordonnant les dispositifs d'aide mis en place.

Les professionnels du CLIC ont également pour mission de mettre en place des actions collectives d'information et de prévention à destination des personnes de 60 ans et plus, de leur entourage (principalement leurs aidants) et des professionnels du secteur gérontologique.

L'équipe pluridisciplinaire est composée : d'une responsable de service, d'une assistante et de coordinatrices en gérontologie.

Où trouver le CLIC ?

Le CLIC intervient sur la couronne havraise, sur le territoire de 33 communes. (identique au territoire MAIA) Cauville-sur-Mer, Épouville, Fontaine-la-Mallet, Fontenay, Manéglise, Mannevillette, Montivilliers, Notre-Dame-du-Bec, Octeville-sur-Mer, Rolleville, Saint-Martin-du-Manoir, La Cerlangue, Épretot, Étainhus, Gommerville, Graimbouville, Oudalle, La Remuée, Rogerville, Sainneville, Saint-Aubin-Routot, Saint-Gilles-de-la-Neuille, Saint-Laurent-de-Brèvedent, Saint-Romain-de-Colbosc, Saint-Vigor-d'Ymonville, Saint-Vincent-Cramesnil, Sandouville, Les Trois-Pierres, Sainte-Adresse, Gainneville, Gonfreville-l'Orcher, Harfleur, Le Havre.

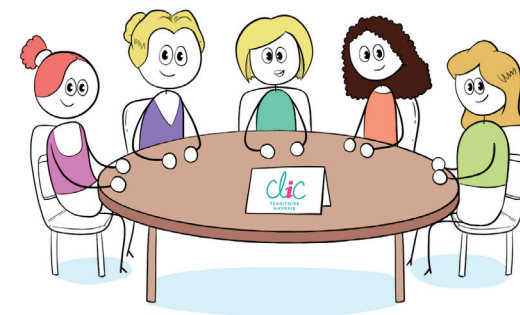
CLIC Territoire Havrais

CCAS Le Havre, 3 place Albert René 76600 Le Havre

02.35.19.67.40 clic@lehavre.fr

Du lundi au vendredi de 8h30 à 16h50

Permanences du CLIC animées par les coordinatrices gérontologiques au CCAS de Montivilliers et à la maison de Territoire de Saint Romain de Colbosc.



La MDPH : Maison départementale pour les personnes handicapées

La MDPH exerce une mission d'accueil, d'information, d'accompagnement et de conseil des personnes handicapées et de leur famille, ainsi que de sensibilisation de tous les citoyens au handicap. Elle met en œuvre l'accompagnement nécessaire aux personnes handicapées et à leur famille après l'annonce et lors de l'évolution de leur handicap.

Il s'agit d'une équipe pluridisciplinaire qui peut être mobilisée gratuitement : professionnels provenant de divers horizons du monde social, sanitaire (médecins, ergothérapeutes, psychologues...), médico-social, scolaire, de l'insertion professionnelle... Sa composition varie en fonction de la nature des besoins ou du handicap de la personne concernée.

Où trouver la MDPH ?

Un accueil MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées) est assuré au siège de l'UTAS, sans rendez-vous.

Il permet une information concernant les différents dispositifs (handicap mais également cartes de stationnement et priorité), suivi du dossier et une aide possible à la rédaction du projet de vie

MDPH de Seine-Maritime

13 rue Poret de Blosseville, 76100 Rouen

02 32 18 86 87

www.mdph.fr

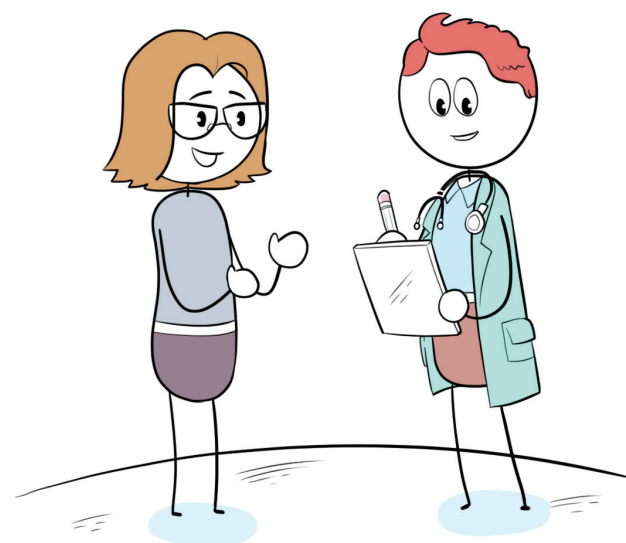
Du lundi au vendredi de 9 h à 12h30 et de 13h30 à 17 h 00

Antenne du Havre de la MDPH

89 boulevard de Strasbourg, 76600 Le Havre

Tel : 02 32 74 59 90

Du lundi au vendredi de 9 h à 12 h30 et de 13 h30 à 17 h00



CCAS, Mairies

Le Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) est un établissement public administratif ayant une personnalité juridique distincte de la commune. Il est géré par un Conseil d'Administration et dispose d'un budget propre.

Le C.C.A.S. est chargé de mettre en œuvre la politique d'action sociale de la Ville. Il anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune en liaison avec les institutions publiques (exemples : État, Département, Caisse d'Allocations Familiales...) et privées (associations et organismes divers).

À ce titre, il développe différentes activités et assure des missions légales et facultatives.

Certaines Mairies ou Centres Communaux d'Action Sociale, développent des guichets d'information et d'orientation sur des thématiques précises (ex : personnes âgées, personnes handicapées, aides alimentaires, aides sociales)

Il est bon de vous renseigner auprès de votre commune pour savoir si elle présente un lieu d'information spécifique.

Liste des communes du territoire :

Cauville-sur-Mer, Épouville, Fontaine-la-Mallet, Fontenay, Manéglise, Mannevillette, Montivilliers, Notre-Dame-du-Bec, Octeville-sur-Mer, Rolleville, Saint-Martin-du-Manoir, La Cerlangue, Épretot, Étainhus, Gommerville, Graimbouville, Oudalle, La Remuée, Rogerville, Sainneville, Saint-Aubin-Routot, Saint-Gilles-de-la-Neuville, Saint-Laurent-de-Brèvedent, Saint-Romain-de-Colbosc, Saint-Vigor-d'Ymonville, Saint-Vincent-Cramesnil, Sandouville, Les Trois-Pierres, Sainte-Adresse, Gainneville, Gonfreville-l'Orcher, Harfleur, Le Havre.

Centres médico-sociaux

Un centre médico-social (CMS) est un lieu ouvert à tous, un service de proximité, d'informations, d'orientation et de prise en charge. Chaque CMS regroupe différents professionnels de l'action sociale, médico-sociale et de l'insertion. Chacun dans sa confidentialité, vous apporte la réponse la plus adaptée à votre situation, en fonction de vos demandes.

Personnes âgées en perte d'autonomie ou en situation de handicap :

Le CMS assure un accueil de proximité et peut, si besoin, aider à la complétude administrative du dossier.

Où trouver un CMS ?

Pour connaître le CMS le plus proche de chez vous, vous pouvez téléphoner ou vous rendre à :

L'UTAS 5 – Le Havre Pointe de Caux

89 boulevard de Strasbourg, 76600 Le Havre

Tél : 02 32 74 59 90

Ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h

*CF. Livret CLIC « **Besoin de protéger une personne âgée vulnérable et ses biens** »*

Service social de l'hôpital / clinique

A partir d'une analyse de la situation, l'assistant de service social (ASS), intervient auprès des personnes, des familles, pour améliorer leurs conditions de vie au niveau social, sanitaire, familial, économique, culturel et professionnel. Il les aide à surmonter leurs difficultés et à développer leurs capacités propres afin de maintenir ou de restaurer leur autonomie et faciliter leur insertion.

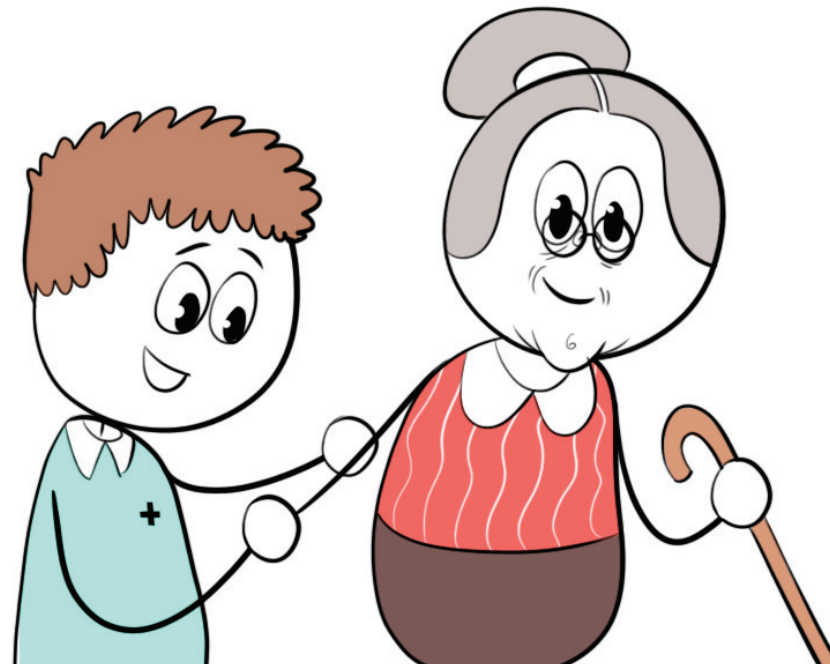
Lors d'une hospitalisation vous pouvez demander de l'aide auprès d'un assistant de service social. Que ce soit pour des problématiques sociales, administratives ou liées au retour à domicile après l'hospitalisation, ils sauront vous répondre.

Ils peuvent vous aider aux démarches pour réaliser des demandes d'aides, des inscriptions dans les établissements, l'organisation du retour à domicile, liens avec les autres professionnels...

Où trouver le service social de l'hôpital ?

Les différents hôpitaux/cliniques du territoire : GHH, HPE, Les Ormeaux, Hôpital local St-Romain de Colbosc.

Pendant votre hospitalisation ou lors de votre admission, n'hésitez pas à vous renseigner des horaires de présence.



Service de soins de suite et de réadaptation

Les services de soins de suite et de réadaptation assurent la prolongation des soins et des traitements à la suite généralement d'une hospitalisation. Les patients accueillis peuvent être également directement admis.

Ces soins spécifiques visent à préparer le retour à domicile et à l'autonomie des patients à travers 3 missions :

- la rééducation pour aider le patient à recouvrer le meilleur potentiel de ses moyens physiques, cognitifs et psychologiques.
- la réadaptation pour accompagner le patient si les limitations de ses capacités s'avèrent irréversibles.
- une réinsertion pour aller au-delà des soins médicaux et garantir une réelle autonomie au patient – dans sa vie familiale et professionnelle – afin qu'il recouvre au maximum les conditions de vie qui précédaient son séjour hospitalier.

Où trouver le service social des SSR ?

Les différents SSR du territoire :

Soins de suite et rééducation de l'hôpital local de St Romain :

Secrétariat : 02.32.79.49.04

Pavillon Soret à l'hôpital Flaubert :

Secretariat : 02.32.73.36.94

Centre de convalescence de la Roseraie :

Secrétariat : 02.35.54.74.17

Centre de soins de suite, réadaptation et Nutrition Les Jonquilles :

Secrétariat : 02.32.79.60.32

Centre de rééducation fonctionnelle de la Hève

Secrétariat : 02.35.54.77.30

Pendant votre hospitalisation ou lors de votre admission, n'hésitez pas à vous renseigner des horaires de présence.

Service social des caisses de retraite

Le Service Social Régional de la CARSAT Normandie intervient auprès des assurés sociaux du régime général. Ses missions :

1. L'accès aux soins
2. La prévention de la désinsertion professionnelle
3. La prévention de la perte d'autonomie

Le service social de la CARSAT peut évaluer avec vous vos difficultés et rechercher les moyens d'y faire face, vous informer, proposer des aides et coordonner les actions avec d'autres interlocuteurs. Il peut également vous apporter un soutien dans vos démarches, vous guider afin de trouver une solution adaptée et mener à bien vos projets, vous orienter vers d'autres services compétents si nécessaire.

Où trouver le service social ?

- Par téléphone en appelant le 02 32 74 07 77
- À l'accueil du Siège CPAM du Havre et son arrondissement : 42 cours de la République, 76600 Le Havre
- Pour les personnes qui ne sont pas au régime général ? Contact direct avec leurs caisses de retraite majoritaire, par ex :

MSA Haute-Normandie

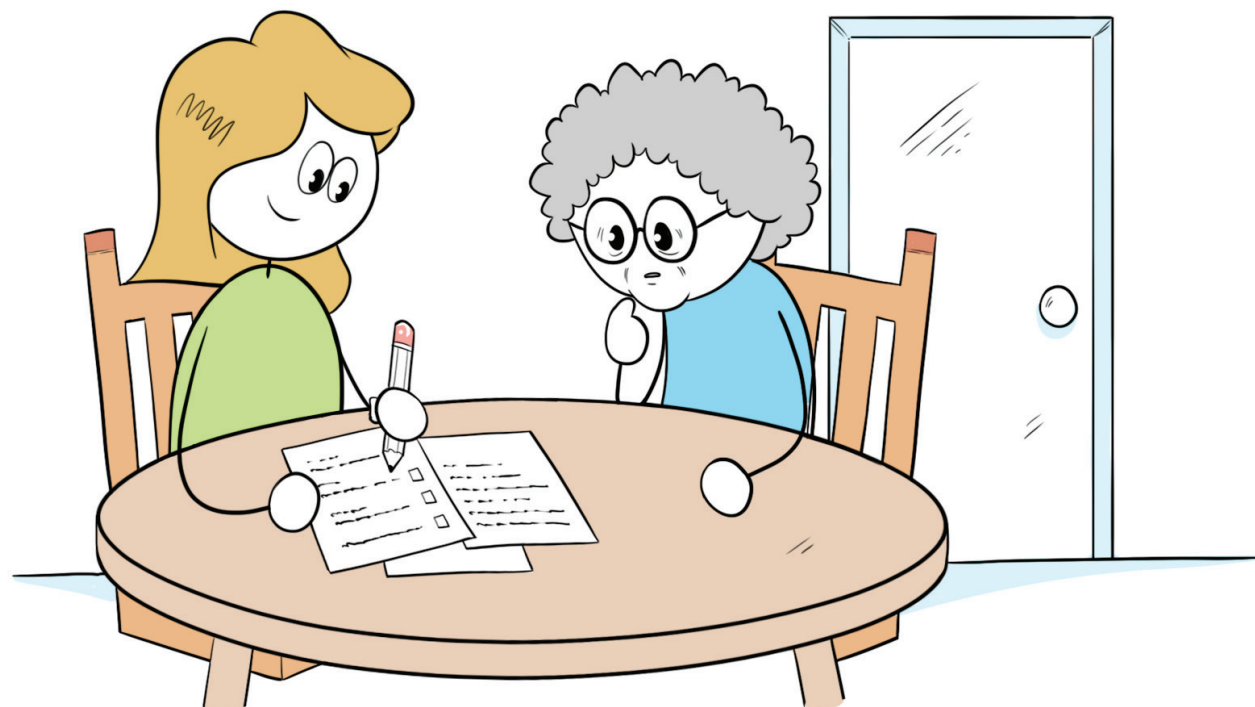
Tél. : 02 35 600 600

RSI Haute-Normandie

Tel. 0 811 46 78 18

ENIM

Tel : 0 811 701 703





*Besoin d'une aide à
votre domicile ?*

p.20

Pour les activités quotidiennes et domestiques ?

Services d'aides à domicile, Portage de repas, téléalarme,...

p.22

Pour une évaluation des besoins ou un accompagnement ?

CLIC, Equipe Mobile d'Evaluation à Domicile, Réseaux de santé, SHERPA, Maison DAHLIA, APA, Caisses de retraites ...

p.28

Pour du répit et une aide à l'aidant ?

Plateforme, offre de répit spécifique, France Alzheimer, Ologi, groupes de parole,...

p.32

Pour lutter contre la solitude ?

Domicilivres, activités loisirs et prévention,

Services d'aides à domicile

Le rôle de l'aide à domicile peut être d'ordre ménager pour les personnes âgées dont leur perte d'autonomie ne leur permet ni de procéder, ni de faire face aux tâches d'hygiène et d'entretien de leur lieu de résidence. Le rôle de l'aide à domicile peut aussi être celui d'assistante de vie. Les services d'aides à domicile permettent le maintien à domicile en évitant des admissions trop précoces en établissement. Le rôle de l'aide à domicile comme assistante de vie est d'exercer des fonctions pour faciliter la vie quotidienne de la personne âgée.



Multi prestations :

- Soins d'hygiène / habillage
- Entretien logement / linge
- Stimulation
- Accompagnements extérieurs
- Préparations des repas
- Aide administrative

Différents statuts : Privé associatif, Privé lucratif, agrément APA/DIRECCTE, agrément mutuelles.

Le financement peut-être personnel, ou différent types d'aides : APA, mutuelles, ou caisses de retraite.

Prestataire : entreprise ou association qui fournit une prestation de service (aide à domicile) auprès de la personne

Mandataire : l'aide à domicile est employée directe de la personne âgée

Où trouver un service d'aide à domicile ?

CF. Livret CLIC « Besoin d'une aide à votre domicile ? »



Le portage de repas

Le portage de repas se fait par liaison froide : conditionnés en barquettes, les repas sont livrés au moyen de véhicules frigorifiques et devront être réchauffés par le bénéficiaire avant d'être consommés.

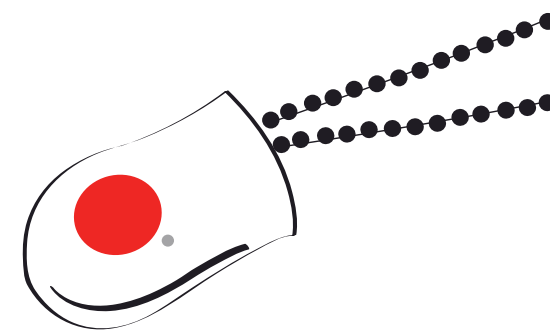
Après contact téléphonique, l'inscription se fait au domicile de la personne âgée et la prestation peut débuter sous 48 heures. L'utilisateur peut alors bénéficier d'un repas complet du lundi au dimanche avec des livraisons différées pour le week-end.

La composition des menus est variable d'un prestataire à un autre : à la carte ou menu fixe.

Certains proposent même une vigilance sociale, pour les personnes âgées les plus isolées et fragilisées. Financement personnel ou via l'APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie), ou caisses de retraite.

Où trouver un portage de repas ?

CF. Livret CLIC « **Besoin d'une aide à votre domicile ?** »



La Téléalarme

Cette prestation d'adresse tout particulièrement aux personnes isolées, qui ne se sentent pas en sécurité dans leur domicile. La téléalarme consiste en un boîtier que l'on porte toujours sur soi et qui permet, par simple pression, de déclencher une alarme téléphonique directement auprès d'une centrale de surveillance fonctionnant 24H/24. Celle-ci peut alors appeler au domicile (pour s'assurer qu'il ne s'agit pas d'une mauvaise manipulation) et, en cas de non-réponse, déclencher les interventions appropriées : appel à un voisin, pompiers, samu...

Ce service est proposé sur abonnement par des associations ou sociétés spécialisées. Financement personnel ou via l'APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie), ou caisses de retraite.

Où trouver une Téléalarme ?

CF. Livret CLIC « **Besoin d'une aide à votre domicile ?** »



Le CLIC : Centre local d'information et de coordination

Les professionnels du CLIC assurent un accompagnement médico-social auprès des personnes âgées retraitées en perte d'autonomie présentant des difficultés de soutien à domicile. Pour cela, les professionnels du CLIC ont pour mission d'évaluer les besoins des personnes âgées et de leur aidant, d'élaborer un plan d'accompagnement, et d'assurer le suivi de ce plan, en lien avec les intervenants extérieurs, en coordonnant les dispositifs d'aide mis en place.

L'accompagnement médico-social est réalisé par une coordinatrice CLIC qui peut être accompagnée par une infirmière de l'équipe mobile d'évaluation à domicile (EMED) ou d'une infirmière du réseau de santé dès lors qu'une problématique sanitaire est détectée. .

Où trouver le CLIC ?

Le CLIC intervient sur la couronne havraise, sur le territoire de 33 communes.(identique au territoire MAIA) Cauville-sur-Mer, Épouville, Fontaine-la-Mallet, Fontenay, Manéglise, Mannevillette, Montivilliers, Notre-Dame-du-Bec, Octeville-sur-Mer, Rolleville, Saint-Martin-du-Manoir, La Cerlangue, Épretot, Étainhus, Gommerville, Graimbouville, Oudalle, La Remuée, Rogerville, Sainneville, Saint-Aubin-Routot, Saint-Gilles-de-la-Neuille, Saint-Laurent-de-Brèvedent, Saint-Romain-de-Colbosc, Saint-Vigor-d'Ymonville, Saint-Vincent-Cramesnil, Sandouville, Les Trois-Pierres, Sainte-Adresse, Gainneville, Gonfreville-l'Orcher, Harfleur, Le Havre.

Pour solliciter un accompagnement, voir la demande d'intervention : sage@lehavre.fr

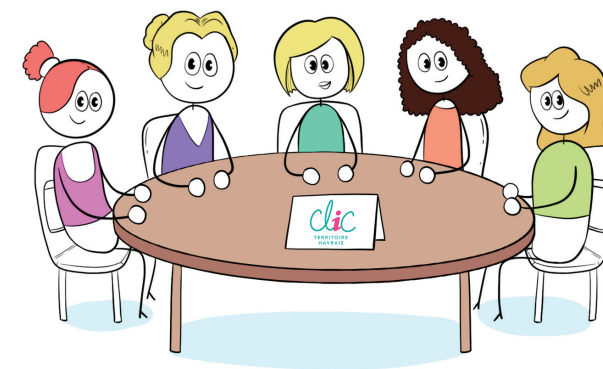
Pour le Territoire Havrais :

CLIC - CCAS Le Havre

3 place Albert René - 76600 Le Havre

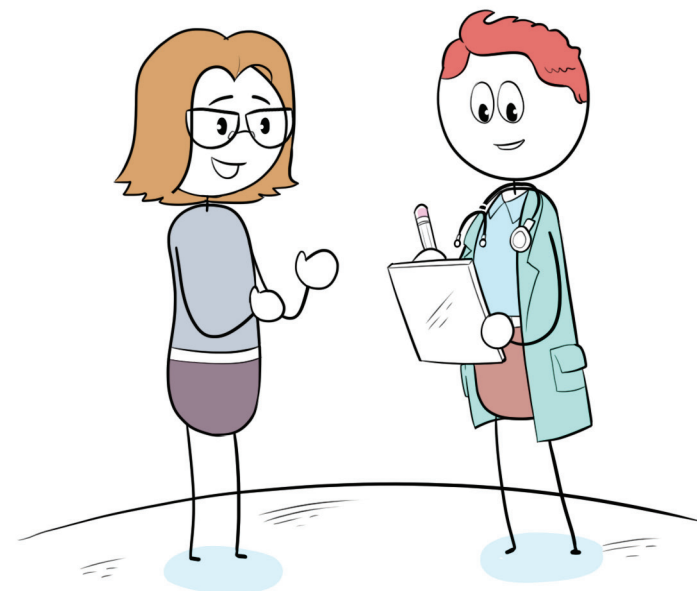
02.35.19.67.40 • clic@lehavre.fr

Du lundi au vendredi de 8h30 à 16h50



Permanences du CLIC animées par les coordinatrices gérontologiques au CCAS de Montivilliers et à la maison de Territoire de Saint Romain de Colbosc.

Les Réseaux de santé



Les Réseaux de santé ont pour objet de favoriser l'accès aux soins, la coordination, la continuité ou l'interdisciplinarité des prises en charge sanitaires, notamment de celles qui sont spécifiques à certaines populations, pathologies ou activités sanitaires.

Ils assurent une prise en charge adaptée aux besoins de la personne tant sur le plan de l'éducation à la santé, de la prévention, du diagnostic que des soins basés sur une évaluation sanitaire de la situation. Ils peuvent également participer à des actions de santé publique.

- Respect

Réseau gérontologique de soins palliatifs

164 rue Florimond Laurent, 76620 Le Havre

Tél : 02.35.41.31.82

-PlaNETh Patient (Plateforme Normande d'Education Thérapeutique du Patient) :

Propose un parcours personnalisé d'éducation thérapeutique au patient (ETP) : Diabète, obésité, asthme, BPCO, maladies cardio-vasculaires (faire comprendre sa maladie et améliorer sa qualité de vie). Il s'agit également d'une plateforme d'orientation et de coordination en ETP.

164 rue Florimond Laurent, 76620 Le Havre

Tél : 02.35.41.60.10

EMED : Equipe mobile d'évaluation à domicile

Equipe Mobile d'Evaluation à Domicile permet de favoriser le maintien à domicile des personnes âgées fragiles dans des conditions optimales grâce à l'évaluation globale médicale et sociale réalisée par une équipe mixte composée d'une coordinatrice du CLIC et d'une infirmière du GHH, le médecin gériatre intervenant en appui technique.

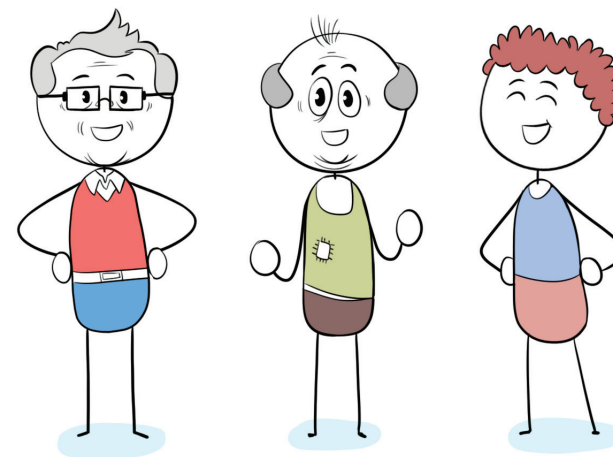
Les objectifs sont les suivants :

- Répondre aux situations impliquant le champ sanitaire rencontrées à domicile
- Permettre l'élaboration d'un plan d'actions adapté en réponse
- Eviter les situations de crise, des hospitalisations inadéquates et en urgence,
- Favoriser les admissions directes en hospitalisations et un accès direct aux consultations en gériatrie.

Prise en charge à partir de 75 ans.

Uniquement sur la commune du Havre, en partenariat et par sollicitation du CLIC.

L'intervention de l'EMED n'est possible que sur sollicitation du CLIC.



Gestion de cas MAIA

Gestion de cas : Accompagnement de personnes âgées en situation complexe (cumul de problématiques dans les champs sociaux, médico-sociaux et sanitaires). Accompagnement au long cours et régulier.

Les critères nationaux établis par la CNSA : Personne âgée souhaitant rester vivre à son domicile et ayant des problèmes d'autonomie fonctionnelle, décisionnelle ; problèmes relevant du champ médical ; aides et soins insuffisants et/ou inadaptés ; personne dans l'entourage pour mettre en place et coordonner de façon intensive et dans la durée les réponses aux besoins.

Sur sollicitation unique des professionnels en lien avec le CLIC et les réseaux de santé :

Au vu du protocole conseil départemental et Agence régionale de santé, les situations ne peuvent dans un premier temps être orientées vers la gestion de cas, car seuls le CLIC et les réseaux de santé peuvent passer le relais à la gestion de cas. Seulement, parfois, les situations repérées par les partenaires semblent complexes et pourraient potentiellement relever de la gestion de cas.

Celles-ci sont alors orientées vers une évaluation en binôme CLIC/GDC. Une coordinatrice du CLIC et un gestionnaire de cas réalisent ensemble une première évaluation et déterminent rapidement une orientation adaptée.

Pour solliciter un accompagnement, voir la demande d'intervention sur le site : www.maiaterritoirehavrais.sitew.fr ou par mail : sage@lehavre.fr

MAIA Territoire Havrais

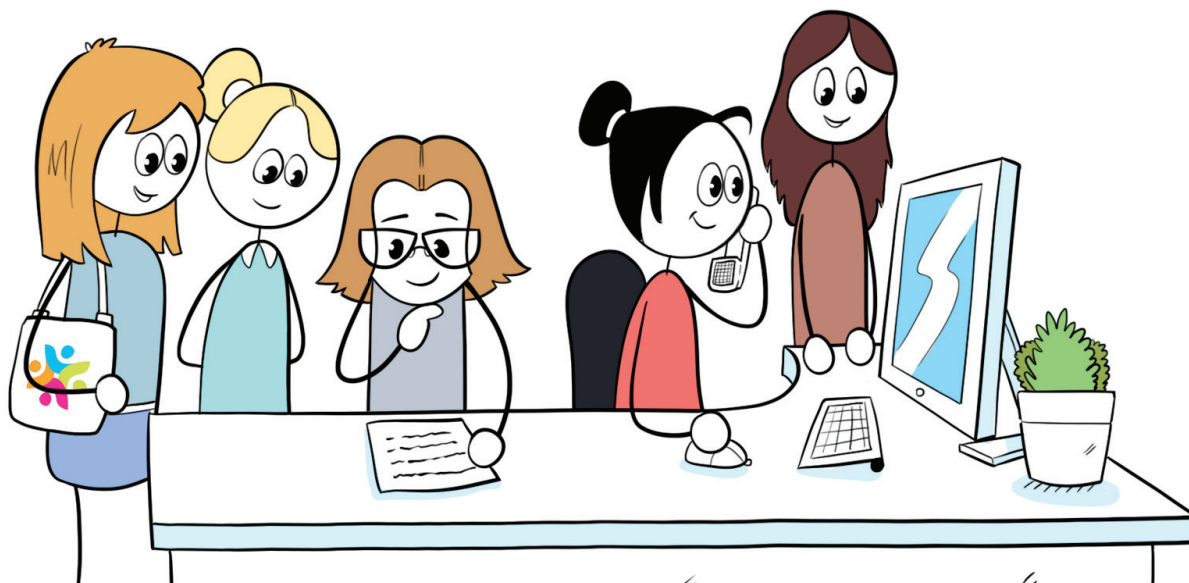
Gestion de cas

3 place Albert René

76600 Le Havre

Tél : 02.35.19.49.67

maia@lehavre.fr



S.H.E.R.P.A et La Maison DAHLIA

S.H.E.R.P.A (Service Havrais d'évaluation des risques au domicile des personnes âgées) est un dispositif créé en 2011 par la ville du Havre. Les objectifs du SHERPA :

- Bénéficier une évaluation personnalisée des risques de chute à votre domicile ;
- Proposer des solutions d'aménagement simples et faciles à réaliser dans le logement ;
- Faciliter la prise de décision des aménagements à prévoir grâce à un accompagnement administratif afin de solliciter des financeurs potentiels ;

Pour qui ? SHERPA s'adresse aux personnes retraitées de 60 ans et plus, propriétaires ou locataires de leur logement. Le dispositif propose un service gratuit permettant l'intervention d'une équipe pluridisciplinaire à votre domicile :

- Un diagnostic d'un ergothérapeute : Cette évaluation devra signaler à la personne les facteurs de chutes à son domicile et les moyens pour les éliminer. Des conseils d'aménagement du cadre de vie et une aide à la réalisation des devis seront proposés
- Un accompagnement administratif et financier d'un travailleur social (au besoin)

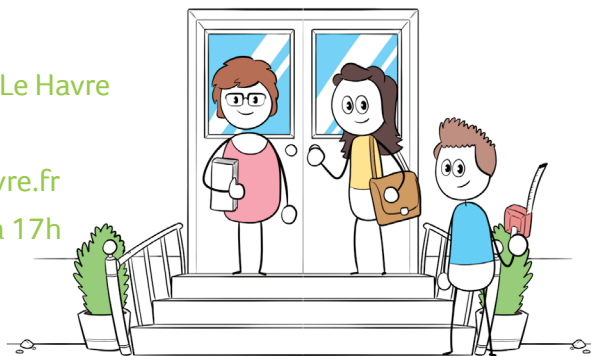
SHERPA

70 rue Paul Verlaine, 76610 Le Havre

Téléphone : 02.35.19.67.40

Mail : lamaisondahlia@lehavre.fr

Du lundi au vendredi de 9h à 17h



La Maison DAHLIA est un espace de démonstration et de prévention ouvert aux seniors, à leur famille et aux professionnels du maintien à domicile. Les visiteurs y découvrent un habitat pensé pour réduire les accidents du quotidien, grâce à des solutions simples facilement transposables chez soi et qui permettent de préserver la sécurité et le confort de son logement. Une visite guidée des pièces d'habitation (cuisine, salles de bain / douche, chambres) permet d'apprécier des aménagements astucieux et de tester des solutions techniques innovantes qui permettent aux personnes en perte d'autonomie de continuer à vivre sereinement chez elles si la perte d'autonomie s'installe.

La maison Dahlia propose des ateliers collectifs de prévention conçus pour les seniors et portant sur différentes thématiques en lien avec le logement, la santé, les risques du quotidien...

Ces temps d'informations et d'échanges sont gratuits, ouvert à tous et accessibles sur inscription en fonction des places disponibles.

En 2019, la Maison Dahlia ouvre ses portes en virtuel grâce à la création de deux nouveaux outils nomades proposant une visite virtuelle immersive à travers un casque de réalité virtuelle et la découverte de la maison Dahlia accessible sur smartphone, tablette ou ordinateur via un site internet ou une application téléchargeable gratuitement. Vous pouvez télécharger l'application Dahlia360 sur les magasins d'applications Android et iOS.

Maison DAHLIA

70 avenue Paul Verlaine - 76 610 Le Havre (quartier Aplemont)

Téléphone : 02.35.44.97.28 Mail : lamaisondahlia@lehavre.fr

Du lundi au vendredi de 9h à 17h.

La visite virtuelle de la maison DAHLIA est disponible sur lehavre.fr

Aides de financements des interventions à domicile

APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie) :

L'allocation personnalisée d'autonomie est destinée à couvrir en partie les dépenses de toute nature pour les personnes ayant besoin d'aides pour accomplir des actes essentiels de la vie ou si leur état nécessite une surveillance régulière. L'APA à domicile est attribuée, sous certaines conditions, par les conseils départementaux.

Dossiers disponibles aux différents guichets d'accueil spécialisés (UTAS, CLIC, ...)

Une fois les différentes parties du dossier de demande d'aides complétées, un travailleur social viendra au domicile de la personne âgée afin de réaliser une évaluation.

L'évaluation a pour but de mesurer le degré de la perte d'autonomie de la personne âgée. A la suite de quoi sera proposé par l'évaluateur un plan d'aide (en heures et en euros) que l'utilisateur peut accepter ou revoir à la baisse. Le plan d'aide APA est proposé à l'usage qui l'accepte ou pas, dans sa totalité ou pas. Les interventions financées par l'APA pourront démarrer à la suite de la validation de ce plan d'aide. Si la situation se détériore avec le temps il est tout à fait possible de demander à faire une révision de ce plan d'aide, en complétant à nouveau un dossier dit « de révision ».

Informations :

Direction de l'Autonomie Hôtel du Département

Bâtiment F Quai Jean Moulin CS56101 76101 Rouen cedex 1

Tél : 02 35 03 55 55

Aides caisses de retraites :

Les aides disponibles varient selon les caisses de retraites, voici les principales proposées par la CARSAT :

ARDH (Aide au retour à domicile après hospitalisation) :

Sous certaines conditions. L'aide au retour à domicile après hospitalisation (ARDH) est rendue possible grâce à la coopération entre les services sociaux des établissements de santé et des caisses de retraite.

Le PAP (plan d'actions personnalisé) :

Il peut apporter un ensemble de solutions et prestations utiles au bien-être dans des domaines très variés : aide-ménagère, livraison des courses, service de repas, installation d'une téléalarme, aide aux transports, etc. (GIR 5 ou 6, sous conditions.)

PAP ASIR : Aide temporaire destinée aux retraités en Gir 5 ou 6 (n'ayant pas déjà une aide PAP) faisant face à une situation de rupture récente (veuvage, entrée en établissement, déménagement), sous conditions. s'adresser au service De la même façon que pour l'APA, une évaluation sera faite pour évaluer le degré d'autonomie de la personne et ses besoins. En Haute Normandie, c'est la Plateforme d'Evaluation de l'Autonomie des Personnes Agées de Haute Normandie

PFEAHN, Tél. : 02 35 15 03 86

La garde de répit (dispositif géré par la CPAM)

Enveloppe budgétaire (aides aux aidants) pour les personnes en situations palliatives au domicile, dans le but de soulager l'entourage et favoriser le maintien au domicile. Elle est cumulable avec d'autres prestations (ex : l'APA). En effet pour l'ARDH il y a la notion de pronostic de récupération, alors qu'en soins palliatifs... à priori non.

Offre de répit

Offre de répit pour l'aidant au domicile des personnes âgées dépendantes ou en situation de handicap.

Accompagnement du couple aidant – aidé afin de concourir au maintien de la qualité de vie à domicile.

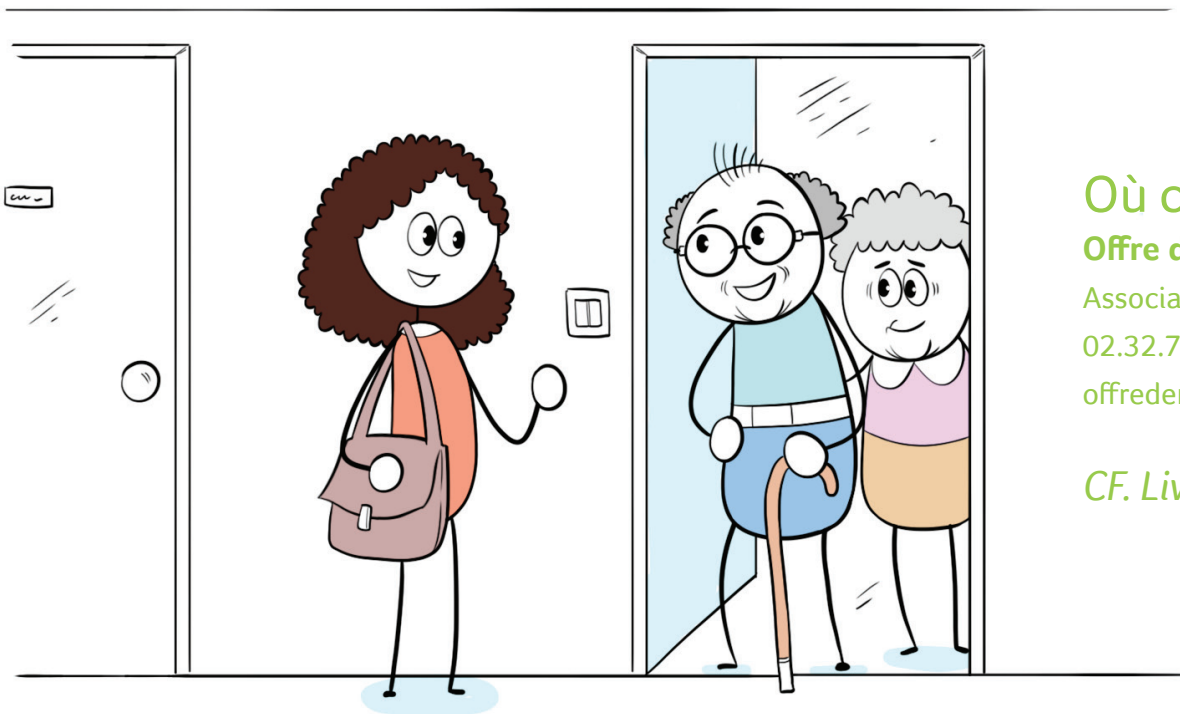
Service « à la carte » en fonction des besoins de l'aidant (matin, après-midi, journée, soirée, nuit).

Mise en place d'une plateforme répit à domicile qui s'adresse aux aidants s'occupant d'une personne atteinte d'une maladie neurodégénérative (Démences, Parkinson, Sclérose en plaques) ou en situation de handicap.

L'objectif de l'offre de répit consiste à soutenir l'aidant par la présence de professionnels au domicile. L'accompagnement proposé est individualisé.

Il permet à l'aidant de se reposer, de conserver le lien social, et de prendre soin de sa santé.

Le maintien à domicile de l'aidé est pérennisé par l'intermédiaire de différents dispositifs proposés par l'offre de répit.



Où contacter l'offre de répit ?

Offre de répit

Association la pommeraie Jean Vanier

02.32.79.27.35

offrederepit@asso-cjv-pom.fr

CF. Livret CLIC « **Besoin de répit ?** »

Actions CCAS du Havre pour l'aide aux aidants

Le Cercle des Aidants :

Groupe de parole mensuel dont l'objectif est d'aider les familles touchées par un proche souffrant de handicap ou en perte d'autonomie, sous la forme de rencontres conviviales. Le Cercle des Aidants a pour objectif de favoriser la diffusion d'informations, et propose du soutien pour permettre d'échanger conseils et expériences, de créer des liens avec d'autres personnes vivant des situations similaires en présence de professionnels.

Autour d'un café, participer à ces rendez-vous permettra de trouver des réponses aux difficultés rencontrées, et de vivre au mieux cette période de vie.

Journée nationale des aidant.e.s :

En France, plus de 8,3 millions de personnes aident une personne en perte d'autonomie. Si la notoriété du terme aidant.e est en nette progression, il reste encore fort à faire pour une meilleure connaissance au sein de la société civile, pour mettre en place les bonnes mesures, et les bons interlocuteurs, pour simplifier ou au moins faciliter la vie des aidant.e.s, que ce soit sur le plan de l'information comme sur le soutien psychologique de façon collective et individuelle. Chaque année depuis 2014 le CCAS et ses partenaires organisent au mois d'octobre la journée nationale des aidants, sous différentes formes : stands des partenaires, conférences, représentation théâtrale, ateliers de bien-être/santé....

Ateliers de gestion du stress :

Séances régulières à destination des aidants. Ces ateliers sont animés par une sophrologue et permettent aux aidants d'acquérir quelques clés qui leur

permettront de prendre du recul vis-à-vis de leur quotidien.

Comment « Lâcher prise » ? Lorsqu'au quotidien on doit faire face à la maladie, à la perte d'autonomie progressive et inévitable d'un proche ? Comment trouver l'énergie pour continuer son rôle d'aidant en toute bienveillance, sans tomber malgré soi dans la malveillance ? Comment gérer ses émotions, prendre le temps et continuer à vivre sans ce sentiment de culpabilité ?

Suivi individualisé :

Endosser le rôle d'aidant occupe beaucoup de temps et d'énergie. Afin d'accompagner et permettre aux aidants à libérer les tensions nous proposons 5 entretiens individuels par an et par aidant conduits par un psychologue ou psycho praticien formés pour accompagner les décisions importantes et aider les familles à traverser les situations difficiles.

Formation des aidants :

Le CCAS du Havre et l'Association Française des aidants proposent un programme de formation de 18 heures séquencé en 6 modules de 3 heures chacun.

Ce dispositif propose plusieurs modules de formation à destination des proches aidants dont les objectifs sont de se questionner et d'analyser les situations vécues dans la relation au proche malade, en situation de handicap ou de dépendance, afin de trouver les réponses adéquates à ses situations. L'objectif est aussi de mieux connaître et mobiliser les ressources existantes près de chez soi.

CF. Livret CLIC « Besoin de répit ? »

France Alzheimer 76

Café Mémoire : 3^{ème} samedi de chaque mois de 10h00 à 12h00 : espace de rencontre, informel, convivial et libre pour les malades et leur famille, accueillis par un psychologue et les bénévoles. (Café «Le Lafayette» 6 Avenue René Coty 76600 Le Havre)

Halte Relais « Le relais des IRIS » : Espace d'accueil où les participants se retrouvent chaque semaine pour partager ensemble des activités. Adaptées aux capacités préservées des personnes, elles sont proposées par une professionnelle et des bénévoles formés à l'accompagnement des personnes atteintes d'une maladie d'Alzheimer ou apparentée. Des intervenants extérieurs professionnels complètent l'offre d'activités : médiation artistique et musicale, massage, relaxation, gymnastique douce, etc... (1 rue du Dr Charles Richet 76610 Le Havre)

Formation des Aidants : Tout au long de l'année. Cette formation est gratuite et ouverte à tous.

Groupe de parole : À l'issue des cycles de formation d'aidants, un groupe de parole peut être proposé pour ceux qui souhaitent approfondir certains aspects plus psychologiques de la relation d'aide. Le groupe de parole est un groupe ouvert, animé par un psychologue ayant une connaissance approfondie de la maladie d'Alzheimer et de l'animation de groupe.

Soutien psychologique individuel : Les psychologues de l'association France Alzheimer 76 sont disponibles pour les aidants familiaux et à leur écoute. Ils peuvent leur proposer s'ils le souhaitent un accompagnement psychologique.

Ces séances apportent aux aidants des réponses à leurs questions et les aident à mieux vivre les changements induits par la maladie (l'annonce du diagnostic, les difficultés au quotidien, etc.). Elles leur offrent aussi un espace d'échange où ils peuvent aborder leurs difficultés personnelles et leur ressenti.

FRANCE ALZHEIMER 76

8 rue Madame Lafayette

76600 Le Havre

02.35.24.26.96

CF. Livret CLIC « Besoin de répit ? »

OLOGI

Ologi est un service spécialisé intervenant auprès de personnes touchées par la maladie d'Alzheimer ou de maladies apparentées. Il propose une intervention psychosociale, au travers d'un nouveau professionnel appelé « Alzami », au domicile des personnes.

Les séances d'une durée de 2h peuvent avoir pour objectifs :

- stimulation cognitive au travers d'ateliers mémoire, adaptés selon les personnes.
- informations, conseils / soutien aux aidants (épouse ou époux, compagnon ou enfants).
- relais médicosocial avec les différents partenaires autour d'une situation (neurologue, médecin traitant, infirmier, aide à domicile...).

Financement personnel ou via l'APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie) ou caisses de retraite.

Où trouver Ologi ?

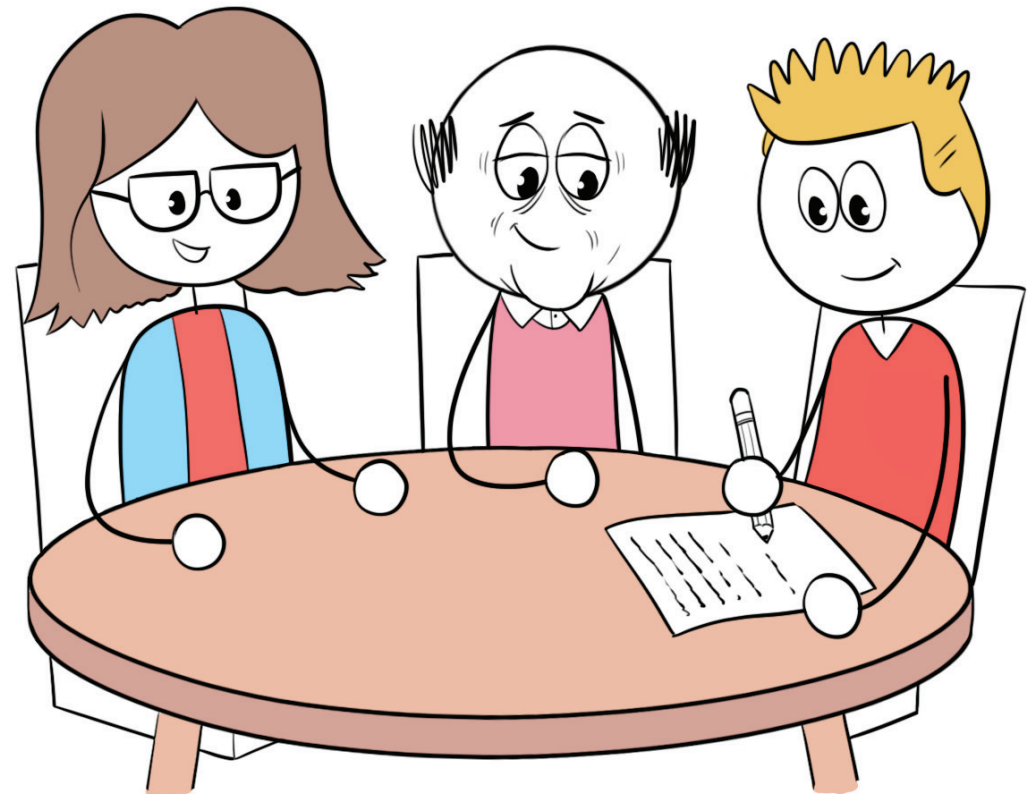
Antenne du Havre : 02 76 30 64 86

*Cf. Livret CLIC « **Besoin de répit ?** »*

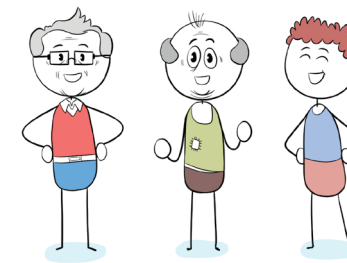
Attention !

D'autres solutions de répit sont possibles au sein des établissements sociaux et médico-sociaux : Accueil de jour, Hébergement temporaire, ...

*Cf. onglet « **Besoin d'une solution d'hébergement** »*



Actions CCAS du Havre pour lutter contre l'isolement



DOMICILIVRES : Dispositif de Portage et Partage de livres chez soi pour personnes âgées isolées et/ou personnes handicapées ne pouvant plus se déplacer dans les bibliothèques. Visites organisées par les 4 référentes lutte contre l'isolement sur tous les territoires du Havre.

Prêt de livres en gros caractère, revues et livres audio tous les mois. Service Gratuit.

NUMERIQUE SENIORS : Dispositif pour Apprendre et redécouvrir son matériel informatique et numérique à domicile : pour personnes âgées isolées et/ou personnes handicapées. Une référente propose d'accompagner à domicile les personnes ne pouvant se déplacer et disposant d'outils de communication (téléphone portable, répondeur, ordinateur, tablette,...) et souhaitant apprendre ou redécouvrir les fonctions de leurs matériels. Service Gratuit.

« **ENSEMBL'** » : Le réseau d'entraide entre voisins au Havre :

Le CCAS est partenaire du dispositif pour soutenir les liens de proximité et de solidarité entre voisins. L'ensemble des acteurs locaux (associa-

tions, commerces de proximités, Fabriques...) se mobilisent pour faciliter la rencontre entre ceux qui ont besoin d'aide et ceux qui la proposent. Les voisins volontaires de « Ensembl' » interviennent ainsi auprès de personnes isolées ; C'est aussi un site pour s'informer, échanger et discuter entre voisins. Inscription gratuite sur ensembl'.fr

Des fiche de convivialité sont disponibles sur plusieurs sites dans la ville, avec le suivi par l'équipe de lutte contre l'isolement.

LA COOPERATION TERRITORIALE MONALISA : Mobilisation Nationale contre l'isolement des Agés - pour la lutte contre l'isolement, pilotée par le CCAS et œuvrant en réseau. Dans le cadre de son implication au sein du réseau Francophone de Villes Amies des Aînés, la ville du Havre a fait de la Lutte contre l'isolement une de ses priorités avec la signature de la Charte Monalisa.

Le but est de promouvoir et soutenir les bénévoles individuels ou en collectif (voisins volontaires), afin de faire face à l'isolement social des personnes isolées au Havre. La coopération crée une synergie entre tous les acteurs volontaires

du territoire et soutien les projets bénévoles afin de développer les réponses de proximité. Elle réunit plus de 20 partenaires regroupés en Comité technique 3 fois par an et propose des temps forts dans le cadre de la Semaine Nationale « Viens, je t'emmène » lancée par le Magazine Notre Temps : Ciné-débat / Monalisa en fête.

Quelques associations partenaires : Les Petits Frères des Pauvres, Vaincre La Solitude, AREC, Café des Champs, Croix-Rouge, Banque Alimentaire, Partageons un Havre...)

ACTIVITES DE PRÉVENTION : Ces ateliers donnent les clés afin de préserver un équilibre physique, mental et stimuler les personnes fragiles et les personnes âgées. Ces ateliers gratuits proposent également, dans le cadre de leurs stages des sorties en lien avec leur thématique et l'actualité du Havre : Mémoire, Equilibre et Prévention, Code de la route.

ACTIVITES CULTURELLES/ SPORTIVES / EXPRESSION : Le Service Animation seniors et Lien Social propose à l'année des activités

physiques / culturelles/d'expression / prévention / bénévolat.

- 14 activités physiques et sportives : natation, gym, escalade, zumba, self défense, danse de salon ...
- 8 activités culturelles et d'expression : (anglais, peinture, chorale, instrument, informatique ...
- Missions bénévolat : réseau des voisins solidaires / Rencontres intergénérationnelles en Petite Enfance / Accompagnement scolaire / Ateliers de lecture / Atelier Bois.

S'ENGAGER EN BÉNÉVOLAT : Le service propose des missions de bénévolat auprès des plus fragiles, isolées via le réseau des voisins Ensembl', auprès de la Petite Enfance pour des actions en intergénérationnelles, auprès de jeunes par l'accompagnement scolaire, auprès d'enfants pour des ateliers de lecture dans les écoles.

Le bénévolat peut aider une personne âgée seule à tisser des liens sociaux et retrouver une utilité sociale. Des rendez-vous individuels sont proposés afin de déterminer le type de bénévolat recherché et les motivations de la personne. Le CCAS peut orienter vers la mission Vie Associative, France Bénévolat et autres associations de solidarités.

LES MATINALES DES CLUBS DES AINÉS : Proposées en matinée, ces activités proposent sur 10 séances une découverte de nouvelles pratiques au sein des clubs des aînés :

- Forme et Papille - Atelier cuisine, partage de recettes et conseils santé

- La Plume Havraise - Ateliers d'écriture ponctués de découvertes havraises

ANIMATIONS OUVERTES SUR L'EXTÉRIEUR EN RESIDENCES AUTONOMIE : Le service propose dans le cadre des animations type Gym douce et chorale, théâtre, cinéma, projets de stagiaires / année. L'équipe de la résidence propose également un programme mensuel d'animation dans la résidence ouvert à tous. La restauration est ouverte à toute personne, sur inscription.

LES CLUBS DES AINÉS : 13 Clubs, destinés aux personnes âgées et ou aidants familiaux sont répartis sur toute la ville et gérés par des chargées d'accueil. Les adhérents peuvent à tout moment de l'année prendre une adhésion qui leur ouvre l'accès à tous les clubs 5 après midi / semaine. La cotisation permet :

- Des animations personnalisées à chaque club
- Des sorties (intra et extra muros) participation financière au transport et repas.
- Des ateliers de gym douce/ marche
- Des ateliers esthétiques en partenariat avec le lycée Jeanne D'arc
- Des rencontres sur les thèmes de la prévention
- Rencontres intergénérationnelles (étudiants/ petite enfance...)
- Sorties culturelles (visites, spectacles...)

CCAS Le Havre

3 place Albert René - 76600 Le Havre

02.35.19.81.18

AUTRES ASSOCIATIONS PARTENAIRES POUR LA LUTTE CONTRE L'ISOLEMENT :

Des associations œuvrant pour la même cause en réseau avec le CCAS.

-LES PETITS FRÈRES DES PAUVRES (sorties et visites à domicile de bénévoles / convivialité/ soutien aux personnes en détresse sociale, organisation de séjours et ligne téléphonique de soutien)

-VAINCRE LA SOLITUDE (visites de convivialité et de soutien aux personnes seules et très âgées sans mobilité)

- L'association AASPAHI

- PARTAGEONS UN HAVRE : Logement intergénérationnel entre un accueillant et un étudiant. Alternative proposée au logement classique, qui permet aux différentes générations de se rencontrer, de partager ensemble leurs expériences et leurs centres d'intérêts. L'étudiant qui sera amené à vivre et évoluer au sein du foyer contribuera aux charges (eau, électricité, gaz, chauffage,...). Toute personne (famille avec ou sans enfants, retraité, célibataire, peut prendre part au projet et devenir un accueillant. Plus d'infos sur : www.partageonsunhavre.org



*Besoin
d'une solution
d'hébergement ?*

p.36

*Pour une personne âgée autonome ?
Résidences Autonomie, résidences services*

p.38

*Une solution ponctuelle
(week-end, vacances, absence d'un proche, répit à l'aidant) ?
Accueil de jour, hébergement temporaire, séjour répit...*

p.39

*Hors établissement ?
Famille d'accueil*

p.40

*Un hébergement médicalisé ?
EHPAD, USLD ...*

Résidences autonomie

Les personnes âgées vivent dans les résidences autonomie de manière indépendante en bénéficiant d'un environnement plus sécurisé et de services collectifs (restauration, ménage, animations...).

Les résidences autonomie sont souvent construites à proximité des commerces, des transports et des services, ce qui permet aux résidents d'en profiter.

Les résidences autonomie sont majoritairement gérées par des structures publiques ou à but non lucratif. Le coût du logement y est modéré. De manière facultative il est possible d'avoir certaines prestations : Blanchisserie, Restauration, Animation.

Vivre dans une résidence-autonomie permet ainsi de :

- continuer à vivre de manière indépendante ;
- bénéficier d'un environnement plus sécurisé ;
- utiliser des services collectifs : restauration, ménage, animations... ;
- avoir un loyer modéré.

Les résidences-autonomie ne sont pas, en principe, destinées à recevoir des personnes qui ont besoin de soins médicaux importants ou d'une assistance importante dans les actes de la vie quotidienne.

Si le foyer est habilité à l'aide sociale, vous pouvez, à condition de remplir certains critères, bénéficier de cette aide.

Où trouver la liste des résidences autonomie?

CF. Livret CLIC « **Besoin d'un hébergement pour une personne âgée autonome ?** »

Résidences services

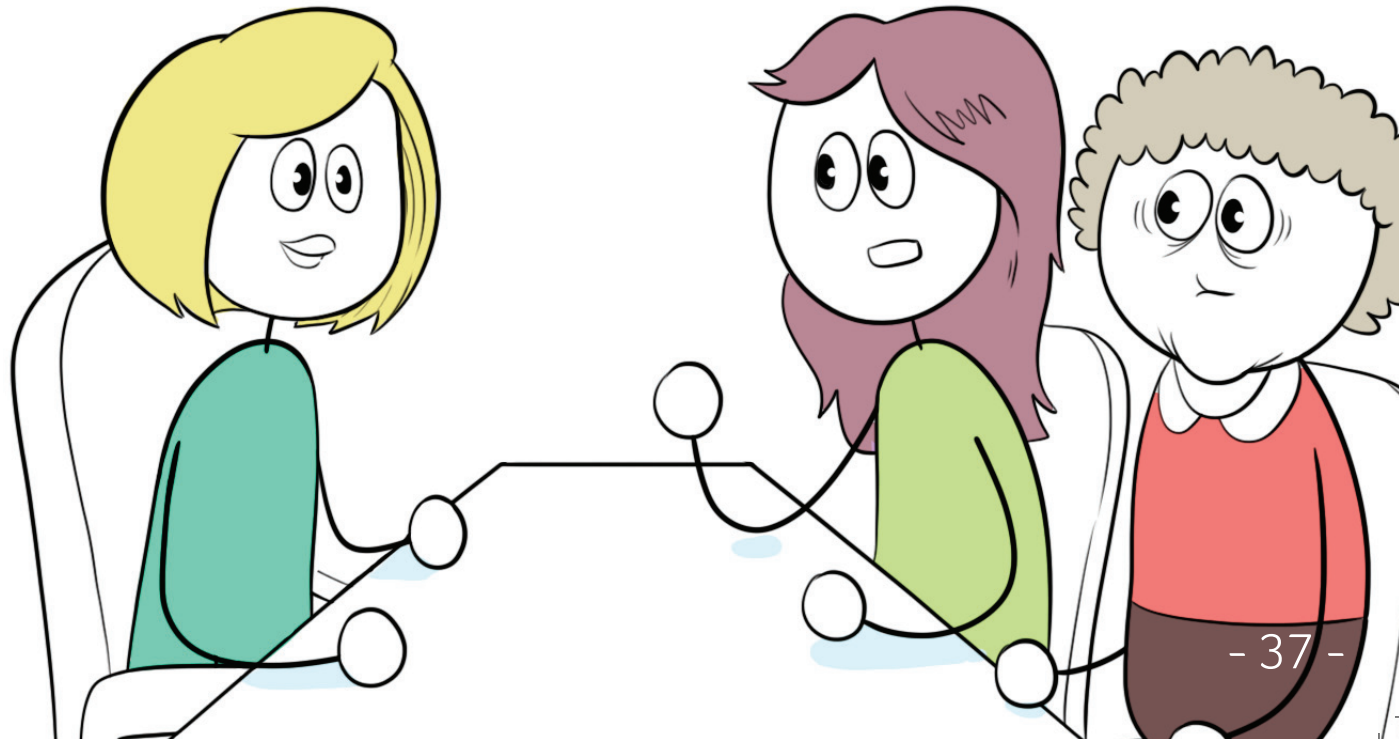
Quelle est la différence entre les résidences autonomie et les résidences services ?

Les résidences **autonomie** sont des établissements médico-sociaux. Le conseil départemental délivre l'autorisation de fonctionnement aux résidences-autonomie et vérifie la qualité des prestations par des évaluations régulières qui doivent être réalisées par les établissements. Par ailleurs, les résidences autonomie ont une vocation sociale. Les résidences services ne sont pas des établissements médico-sociaux. Elles sont gérées par des structures privées commerciales ou associatives. Les personnes âgées qui y vivent peuvent être propriétaires ou locataires.

Les résidences **services** sont généralement bien sécurisées (service d'accueil permanent, conciergerie, interphones, etc.), équipées pour leur clientèle senior (ascenseurs, appartements aménagés, etc.), et comportent des lieux de vie et de convivialité, tels que restaurant ou cantine, salon, bibliothèque, médiathèque, ou espace de remise en forme... Les résidences services proposent d'autres services comme la blanchisserie, le ménage, l'entretien, la pension complète, etc. La résidence services n'est pas une maison de retraite, ni un établissement médicalisé : elle permet aux personnes âgées de vivre de manière indépendante, en bénéficiant de prestations qui leur facilitent le quotidien (courses, ménage, repas, etc.).

Où trouver la liste des résidences services ?

CF. Livret CLIC
« **Besoin d'un hébergement pour une personne âgée autonome ?** »



Accueil de jour

Les accueils de jour sont rattachés à des maisons de retraite médicalisées (EHPAD), Les personnes âgées bénéficient d'activités visant à les stimuler et à maintenir leur autonomie. L'accueil de jour permet aux personnes vivant à domicile et souffrant de la maladie d'Alzheimer ou d'un trouble apparenté d'être accueillies une ou plusieurs journées par semaine dans une structure adaptée. Le transport des personnes âgées est également assuré par l'accueil de jour.

Où trouver un accueil de jour ?

CF. Livret CLIC « **Besoin de répit ?** »

Hébergement temporaire

L'accueil temporaire en EHPAD offre la possibilité aux personnes âgées d'être hébergées de quelques jours à plusieurs semaines voir quelques mois (max. 3 mois en général) Les raisons d'un hébergement temporaire peuvent être multiples : Indisponibilité momentanée de l'aidant principal : hospitalisation, convalescence, congés, besoin de répit de l'aidant, réfection ou l'adaptation d'un logement transition entre une hospitalisation et le retour à domicile ou, plus simplement, pour changer d'air, se dépayser, et passer des vacances dans un environnement autre.

L'accueil temporaire permet aussi une adaptation progressive à la vie en collectivité lorsque l'on envisage une éventuelle entrée en maison de retraite. Un dossier d'inscription en EHPAD (avec informations médicales) doit être complété.

Où trouver un Hébergement temporaire ?

CF. Livret CLIC « **Besoin de répit ?** »

Séjour répit

Séjour « Répit Aidants/Aidés » :

1 fois par an le CCAS du Havre organise un séjour de 5 jours, pour 10 binômes. Partir quelques jours avec l'aidé ne doit pas être une source d'épuisement pour l'aidant. Bien au contraire, ce temps doit permettre à l'aidant de se ressourcer, de lâcher prise dans les actes quotidiens (courses, ménage, repas, etc.....). De vivre ou de revivre des moments festifs, de convivialité, de créer ou recréer du lien social. Ce séjour s'adresse aux aidants qui partagent le quotidien d'un parent en perte d'autonomie (conjoint, parent, ami ou voisin) vivant au Havre.

Grâce à une convention avec l'Agence Nationale des Chèques Vacances (ANCV), le CCAS peut proposer des tarifs réduits aux personnes non imposables en perte d'autonomie.

Sorties Estivales aidants

L'été est une période souvent difficile pour les aidants, c'est pourquoi le CCAS propose 5 à 6 sorties à la 1/ journée dans la région Normande entre juillet et Août, afin de permettre aux aidants de s'évader quelques heures et de renforcer les liens en compagnie d'autres aidants qu'ils ont pu côtoyer durant la saison. Afin de favoriser cette cohésion, les sorties s'organisent avec la participation de 8 aidants en minibus.

CCAS Le Havre

3 place Albert René

76600 Le Havre

02.35.19.81.18

CF. Livret CLIC « **Besoin de répit ?** »



Famille d'accueil

À mi-chemin entre le maintien à domicile et la maison de retraite, l'accueil familial offre une solution alternative "sécurisée". Une accueillante familiale est effectivement une personne qui a reçu, à l'issue d'une enquête, un agrément du conseil départemental pour accueillir à titre onéreux des personnes âgées ou handicapées adultes. Les services sociaux du conseil départemental effectuent ensuite régulièrement des contrôles. Les "accueillants" suivent par ailleurs des formations obligatoires organisées par le Département.

L'accueillant doit présenter toutes les garanties nécessaires pour assurer le bien-être moral et physique ainsi que la sécurité des personnes âgées accueillies.

Où trouver une famille d'accueil ?

Pour avoir la liste des familles d'accueil, contacter le service « accueil familial » à :

Hôtel du Département

Quai Jean Moulin, CS 56101

76101 ROUEN CEDEX

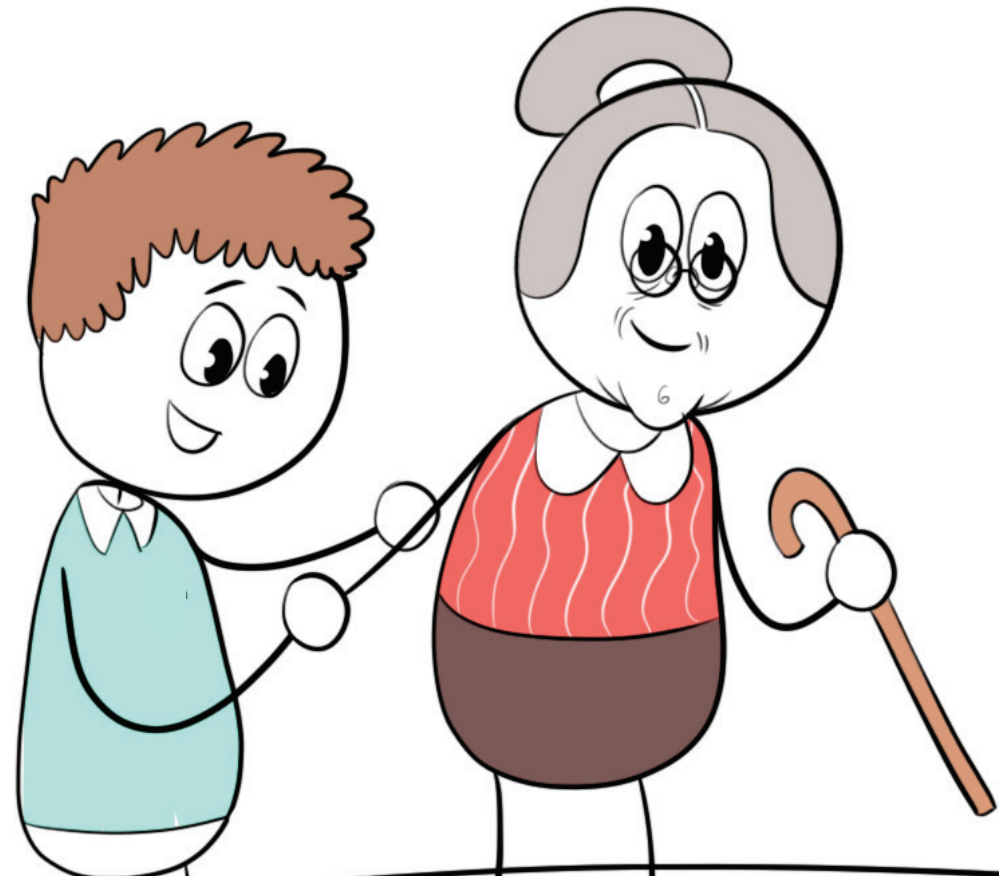
(c'est ce service qui suit et accompagne les familles d'accueil)

Tél. : 02 35 03 55 55

Fax. : 02 35 03 55 42

CF. Livret CLIC

**« Besoin d'un hébergement
pour une personne âgée dépendante ? »**



EHPAD : Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes

Les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes représentent une solution d'accueil (24/24h) pour des personnes âgées de plus de 60 ans en perte d'autonomie.

Les prestations : Hébergement, Restauration, blanchisserie, Activités de loisirs et de maintien de l'autonomie, Aide permanente à la vie quotidienne, Surveillance médicale et dispensation de soins.

Les prestations sont classées en trois catégories de tarification :

- tarif hébergement (intégralité des prestations d'administration générale, entretien, restauration, hôtellerie) : celui-ci ne varie pas selon l'état de dépendance de la personne. Il est identique à tous les résidents d'un même établissement. Toutefois, si l'établissement y est habilité et que le résident justifie de ressources insuffisantes, l'aide sociale à l'hébergement peut couvrir une partie de ce coût.

-tarif dépendance (intégralité des prestations d'aide et de surveillance nécessaire à l'accomplissement des actes de la vie courante) : plus le résident est dépendant, plus le coût est élevé. Toutefois, l'Allocation Personnalisée Autonomie supporte une grande partie de ce coût.

-tarif soins : il est directement pris en charge par l'Assurance-Maladie.

Les professionnels présents : Médecin, Infirmier(e), Aide-soignant(e), Animateur, Psychologue, Ergothérapeute, éventuellement d'autres professionnels médicaux ou paramédicaux.

Où trouver un EHPAD ?

CF. Livret CLIC « **Besoin d'un hébergement pour une personne âgée dépendante ?** »



USLD : Unité de Soins de Longue Durée

Unité de soins longue durée pour des personnes présentant une pathologie organique chronique/ polypathologie, soit active au long cours, soit susceptible d'épisodes répétés de décompensation pouvant entraîner ou aggraver une perte d'autonomie.

Les besoins repérés :

Suivi médical rapproché, actes médicaux itératifs, permanence médicale, présence infirmière continue, accès à un plateau technique minimum requis par la situation

Prestations :

- Hôtellerie, blanchisserie
- Soins d'hygiène et de confort, les soins médicaux et techniques, les soins relationnels, curatifs, palliatifs et la réadaptation.
- Prévention de l'apparition ou l'aggravation de la dépendance en maintenant les capacités restantes
- Elaboration d'un projet de vie, soins et thérapeutique individuels pour chaque patient dans le souci de sa qualité de vie.
- Accompagnement des familles et des proches.
- Education thérapeutique du patient et de son entourage.
- Soutien des patients, l'information et le soutien des aidants.

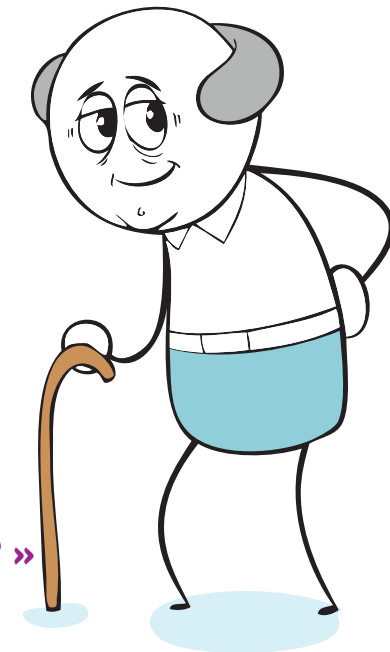
Organisation :

- Certificat médical du médecin traitant obligatoire
- Uniquement sur orientation médicale
- Se renseigner auprès d'un USLD.
- Voir conseils de votre médecin traitant

Terrasses de Flaubert : 02 32 73 32 32

Hôpital local de Saint Romain de Colbosc : 02.32.79.51.51

CF. Livret CLIC « **Besoin d'un hébergement pour une personne âgée dépendante ?** »





Besoin de soins ?

p.44

Pour vos soins à domicile ?

SSIAD, Professions libérales, ESA HAD ,...

p.47

Soins de ville

Médecins traitants, Professions libérales

p.49

Une consultation spécialisée gériatrique ?

Consultation d'évaluation gériatrique, consultation mémoire,...

p.54

En situation d'urgence ?

ESA : Equipe Spécialisée Alzheimer

Prestation individuelle réalisée au domicile de la personne qui s'adresse prioritairement aux personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou maladies apparentées diagnostiquées à un stade léger ou modéré de la maladie (MMS > 15) et qui peut faire l'objet d'une intervention de réhabilitation psycho-sociale. L'intervention vise à améliorer ou à préserver l'autonomie de la personne dans les activités de la vie quotidienne. Cette intervention a pour objectifs le maintien des capacités restantes par l'apprentissage de stratégies de compensation, l'amélioration de la relation patient-aidant et une adaptation de l'environnement. Equipe de professionnels composée d'assistants de soins en gérontologie, de psychomotriciens ou d'ergothérapeutes. Sur prescription médicale du médecin traitant ou d'un médecin spécialisé (gériatre, neurologue), la durée de l'intervention se déroule au travers de 10 à 15 séances (1h, 1x semaine) à domicile sur 3 mois maximum et renouvelable tous les ans.

Où contacter l'Equipe spécialisée Alzheimer ?

CRF Croix Rouge Française

Le Havre, Sainte Adresse Fontaine La Mallet, Gonfreville L'Orcher, Harfleur, Montivilliers, Octeville Sur Mer et Saint Martin du Manoir

35 rue Sarah Bernhardt 76620 Le Havre

02.35.41.18.41 (12 places)

Numéro des ergothérapeutes :

Mme Quetel Marie : 06.76.42.88.00, Mme Gonzales Luncinda : 06.38.38.54.80

Numéro de l'infirmière Coordinatrice :

Mme Petit Frédérique : 06.42.72.35.82

Le Service ESA intervient également sur l'antenne de Notre Dame de Gravenchon (10 places) et ses alentours au meme numéro de téléphone.

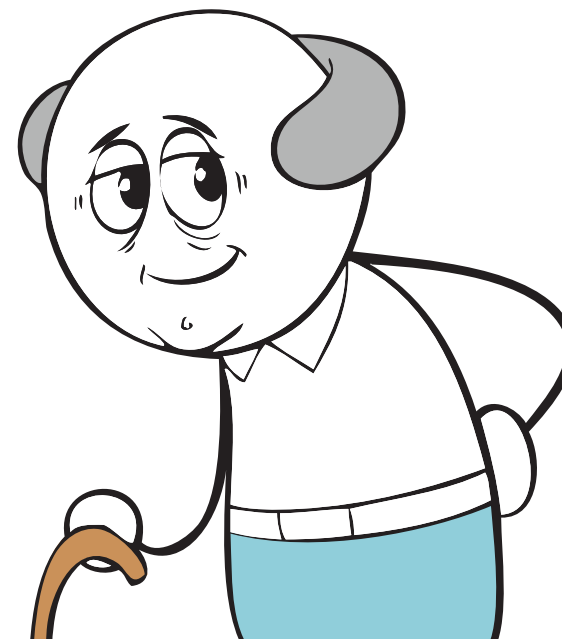
ACOMAD

Cauville sur Mer, Fontenay, Rolleville, Épouville, Manéglise, Notre Dame du Bec, Mannevillette

13 quai Bérigny 76400 Fécamp

02.35.27.18.18 (10 places)

CF. Livret CLIC « **Besoin d'un suivi médical spécialisé ?** »



SSIAD : Service de soins infirmiers à domicile

Le SSIAD assure sur prescription médicale aux personnes âgées, malades ou dépendantes, les soins infirmiers et l'hygiène générale.

Sa vocation est d'éviter l'hospitalisation des personnes âgées, faciliter le retour au domicile à la suite d'une hospitalisation, prévenir ou retarder un placement en institution pour des :

- Personnes âgées de soixante ans et plus, malades ou dépendantes
- Personnes adultes de moins de soixante ans présentant un handicap
- Personnes adultes de moins de soixante ans atteintes d'une pathologie chronique

Les soins infirmiers d'hygiène sont assurés par les aides-soignantes du service sous contrôle des infirmières du service.

- Soins de nursing (toilette, shampoing, bain de pieds, ...)
- Prévention des risques (escarres, chutes, ...)
- Conseils (alimentation, autonomie, ...)
- Surveillance (poids, pouls, hydratation, ...)

Les soins infirmiers non déléguables (injections, pansements, perfusions, ...) sont réalisés par les infirmiers libéraux ou les infirmières du service.

Ces soins sont inclus dans le prix de journée.

Prise en charge à 100% par la sécurité sociale.

Où contacter un SSIAD ?

Sur le territoire de la couronne havraise : : plateforme unique d'appel : 02.35.42.40.40

Saint-Romain de Colbosc : SSIAD Hôpital local de Saint Romain de Colbosc 02.32.79.51.51

CF. Livret CLIC « **Besoin d'un suivi médical spécialisé ?** »



HAD : Hospitalisation à domicile

L'Hospitalisation A Domicile (HAD) est une forme d'hospitalisation. Elle permet d'assurer à votre domicile des soins médicaux et paramédicaux importants, pour une période limitée mais renouvelable en fonction de l'évolution de votre état de santé. L'HAD intervient exclusivement sur prescription médicale et avec l'accord de votre médecin traitant, qui assure la prise en charge médicale tout au long du séjour. Elle est prise en charge par l'Assurance maladie. L'HAD permet de réaliser à votre domicile :

- des soins ponctuels, notamment en cas de maladies non stabilisées (par exemple, une chimiothérapie),
- des soins de réadaptation au domicile, notamment en cas de retour anticipé après l'accouchement, de maladie cardiaque, de traitement orthopédique,...
- des soins palliatifs.

Où contacter l'HAD sur le territoire havrais ?

Hôpital Privé de l'Estuaire

Tel secrétariat : 02 76 89 96 26

Fax: 02 76 89 98 79

Horaires d'ouverture au 505 rue Irène Joliot Curie - Le Havre : Du lundi au vendredi de 8h30 à 18h30.

Professions libérales à domicile ?

Certaines professions libérales se déplacent à domicile pour réaliser des soins, des services ou des consultations.

C'est le cas pour les médecins généralistes, les infirmiers, et parfois même certains masseurs-kinésithérapeute, pédicures-podologue, pharmaciens, orthophonistes...

Cela relève du souhait du professionnel, le mieux est de se renseigner directement auprès des professionnels libéraux afin de s'assurer de leur mobilité.

La démographie médicale et paramédicale varie beaucoup selon les secteurs du territoire. Pour contacter un professionnel vous pouvez consulter l'annuaire ou bien vous référer au site internet de l'assurance maladie : <http://ameli-direct.ameli>.

Médecin traitant

Il est le plus souvent le référent médical de la personne âgée lorsqu'il en est le médecin traitant. Il permet des soins généralistes de proximité ancrés dans une relation de confiance. Il a pour rôle d'assurer une coordination des soins primaires notamment par le biais des recommandations, conseils et prescriptions.

Diagnostic et traitement : Polyvalent, le médecin généraliste accueille tous les publics dans son cabinet ou en visite à domicile, Possibilité de réorienter vers des médecins spécialistes.

Suivi et prévention : Au-delà de l'action ponctuelle, le généraliste est souvent l'interlocuteur médical qui a la vision la plus complète du patient, ce qui permet un suivi efficace et coordonné. Souvent choisi pour être le médecin traitant de toute la famille, il connaît bien ses patients et leur environnement (hygiène de vie, habitudes ou antécédents familiaux).

Où trouver un médecin généraliste sur le territoire ?

La démographie médicale varie beaucoup selon les secteurs du territoire. Pour contacter un médecin généraliste vous pouvez consulter l'annuaire ou bien vous référer au site internet de l'assurance maladie : <http://ameli-direct.ameli.fr/>

Autres professions libérales

Infirmiers libéraux :

En tant que profession de santé de proximité, l'infirmier libéral a un rôle important à jouer dans l'alternative à l'hospitalisation, le maintien à domicile, la prévention, le dépistage, le repérage de la fragilité et l'éducation à la santé. Il intervient sur prescription médicale afin de réaliser des soins infirmiers à domicile, il peut parfois être mandaté par un service de soins infirmiers à domicile (voir chapitre SSIAD).

Où trouver des infirmiers libéraux sur le territoire havrais ?

La démographie paramédicale varie beaucoup selon les secteurs du territoire. Pour contacter un cabinet infirmier vous pouvez consulter l'annuaire ou bien vous référer au site internet de l'assurance maladie : <http://ameli-direct.ameli.fr/>

Masseurs-kinésithérapeutes :

Son objectif : la conservation des capacités motrices de la personne âgée fragile (à son domicile ou en établissement)
(État orthopédique, Force musculaire, Transferts, Fonctions d'équilibration, Marche, Relever du sol, Antalgie, ...)

Où trouver des masseurs-kinésithérapeutes sur le territoire havrais ?

La démographie paramédicale varie beaucoup selon les secteurs du territoire. Pour contacter un masseur-kinésithérapeute, vous pouvez consulter l'annuaire ou bien vous référer au site internet de l'assurance maladie : <http://ameli-direct.ameli.fr/>

Les pharmacies

Les pharmaciens les plus engagés proposent souvent les actions suivantes:

- Délivrance détaillée de l'ordonnance, éventuellement avec entretien dans un espace de confidentialité, identification précise des génériques, rédaction d'un plan de posologie.
- Participation au suivi biologique avec commentaires d'analyses au retour des résultats du laboratoire.
- Relation particulière avec les infirmier(e)s: prescription de pansements.
- Prise de mesure et essayage d'orthèse au domicile.
- Accompagnement du prestataire lors de l'installation de matériel au domicile dans le cadre du maintien à domicile
- Coordination des prescriptions de provenances diverses (spécialiste ou hôpital) avec celle du généraliste.
- Sur demande du médecin ou de la famille, préparation de pilulier hebdomadaire, remis à jour fixe à l'infirmier(e), à la famille, ou livré au domicile.

Où trouver une pharmacie sur le territoire havrais ?

Pour contacter une pharmacie, vous pouvez consulter l'annuaire ou bien vous référer au site internet de l'assurance maladie : <http://ameli-direct.ameli.fr/>

Orthophonistes

Ces professionnels ont en charge les troubles de communication liés à la voix, à la parole et au langage oral et écrit. Leurs compétences peuvent être aussi sollicitées en matière de déglutition et de motricité bucco-faciale.auprès du patient il assure un travail « technique » autour de la stimulation cognitive (Mémoire, Organisation – planification des tâches, Repérage temporel, Repérage spatial...), de la stimulation du langage (sémantique, capacités de communication). Il permet d'adapter la communication au fil de l'évolution (ex : continuer à communiquer quand le langage s'efface).

Où trouver des orthophonistes sur le territoire havrais ?

La démographie paramédicale varie beaucoup selon les secteurs du territoire. Pour contacter un infirmier vous pouvez consulter l'annuaire ou bien vous référer au site internet de l'assurance maladie : <http://ameli-direct.ameli.fr/>

Pédicure-Podologue

Intervient dès qu'il y a des troubles dermatologiques et fonctionnels du pied (ou membre inférieur). Prise en charge et soins des principales problématiques mais aussi prévention des chutes / des risques.

Où trouver des pédicures-podologues sur le territoire havrais ?

La démographie paramédicale varie beaucoup selon les secteurs du territoire. Pour contacter un pédicure, vous pouvez consulter l'annuaire ou bien vous référer au site internet de l'assurance maladie : <http://ameli-direct.ameli.fr/>

Consultation d'évaluation gériatrique

La consultation d'évaluation gériatrique s'adresse aux personnes âgées fragiles de plus de 70 ans, à risque de perte d'autonomie, pour lesquelles le maintien au domicile pose des problèmes. Cette consultation est une consultation spécialisée de proximité, destinée à accueillir toute personne âgée se plaignant d'un problème d'ordre somatique, cognitif, social.... Elle permet d'établir un bilan approfondi à la demande du médecin traitant, des partenaires hospitaliers, de la personne âgée elle-même ou de son entourage. La Consultation Gériatrique est chargée d'effectuer une évaluation gériatrique standardisée multidisciplinaire basée sur l'utilisation d'outils validés dont le but est de :

- repérer les incapacités potentielles ou réelles ;
- établir un diagnostic ;
- proposer un ajustement des traitements en cours ;
- améliorer ou proposer un plan de soin et d'aide approprié ;
- anticiper sur les limites du maintien à domicile et orienter sur des alternatives dans le cadre du réseau gériatrique (accueil de jour, hébergement temporaire ou définitif en EHPAD) ;
- programmer si nécessaire une hospitalisation de jour, voire une hospitalisation complète ;
- faire appel, si besoin, à un consultant spécialiste (psychiatre, neurologue, médecin rééducateur) ou orienter vers un autre expert.

La consultation comprend :

- un entretien avec l'infirmière : évaluation autonomie et cognition
- un entretien avec un médecin gériatre qui réalise une évaluation médicale globale

Où trouver une consultation d'évaluation gériatrique sur le territoire havrais ?

Terrasses de Flaubert

55 bis rue Gustave Flaubert 76600 Le Havre 02 32 73 39 32

Jour de consultation : jeudi matin

Hôtesse d'accueil du site présente du lundi au vendredi de 9h à 17H00

Âge requis pour la consultation d'évaluation gériatrique

aux Terrasses de Flaubert : **70 ans**

Hôpital J. Monod, Hall Nord,

02 32 73 33 34 - 02.32.73.40.76

Le secrétariat est ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 16h40

Âge requis pour la consultation d'évaluation gériatrique

à l'Hôpital Monod : **75 ans**

Consultation d'évaluation gériatrique et hôpital de jour d'évaluation gériatrique de l'hôpital Jacques Monod :

Dépistage de la fragilité, évaluation pluridisciplinaire d'une personne âgée présentant des pathologies multiples et Intriquées, réalisation d'actes diagnostiques et/ou thérapeutiques grâce à l'accès au plateau technique. Pour les patients âgés de plus de 70 ans, vivant à domicile ou en EHPAD, présentant : une perte d'autonomie, des troubles de l'équilibre, des chutes, une perte de poids, des difficultés du maintien à domicile, des troubles de l'humeur et/ou du comportement, etc. Orientation via un médecin (traitant, coordonnateur, spécialiste)

CF. Livret CLIC « Besoin d'un suivi médical spécialisé ? »

Consultation mémoire

Une consultation mémoire est destinée aux personnes de plus de 65 ans qui éprouvent le sentiment d'être en difficulté face à leurs activités quotidiennes. La demande peut émaner de la personne elle-même ou de sa famille lorsqu'ils notent des changements de comportement ou des difficultés intellectuelles (mémoire, attention, langage etc.). La première étape est d'en parler au médecin traitant, conformément au parcours de soins coordonnés.

Les consultations mémoires ont pour missions :

- De poser un diagnostic
- De proposer un suivi
- De mettre en place des stratégies médicales de façon à retarder la perte d'autonomie et l'évolution de la maladie ;
- De mettre en place le projet de soins et de l'articuler avec les professionnels de terrain sous la forme d'un plan d'aide ;
- De participer au suivi des personnes malades en partenariat avec les professionnels de ville et hospitaliers (gériatres, neurologues, psychiatres...) et les professionnels médico-sociaux ;
- De participer à la formation des professionnels impliqués dans la prise en charge des personnes souffrant de troubles de la mémoire.

La consultation comprend :

- Un entretien avec l'infirmière
- Des tests médicaux avec un neuropsychologue.
- Un entretien avec un médecin gériatre qui réalise une évaluation médicale globale.

Où trouver une consultation mémoire sur le territoire havrais ?

Terrasses de Flaubert

Hôpital Flaubert, 55 bis rue Gustave Flaubert

76600 Le Havre

02 32 73 49 22

Une consultation peut durer 1h30 à 2h.

Jour de consultation : Mardi matin et après midi, mercredi matin et après midi, jeudi matin et après midi

Hôtesse d'accueil du site présente du lundi au vendredi de 9h à 17h

CF. Livret CLIC « **Besoin d'un suivi médical spécialisé ?** »

Hôpital de Jour Psycho-Gériatrique

Dans un objectif de maintien à domicile avec aide aux aidants, l'Hôpital de Jour Psycho Gériatrique, qui comprend douze places, permet la prise en charge de patients présentant des troubles de mémoire.

Il offre :

- des thérapies non médicamenteuses à visée ré-éducative et relationnelle,
- un soutien psychothérapeutique individuel
- un lieu d'écoute et de conseils

L'Hôpital de jour Psycho-Gériatrique, qui travaille en pluridisciplinarité, offre deux parties :

- une journée d'évaluation gériatrique, le lundi, avec un bilan complet et des examens complémentaires,
- 4 journées de réhabilitation cognitive, du mardi au vendredi, durant lesquels 12 patients sont accueillis de 9 h à 16 h 00, avec un déjeuner thérapeutique. Différentes activités thérapeutiques leur sont proposées.

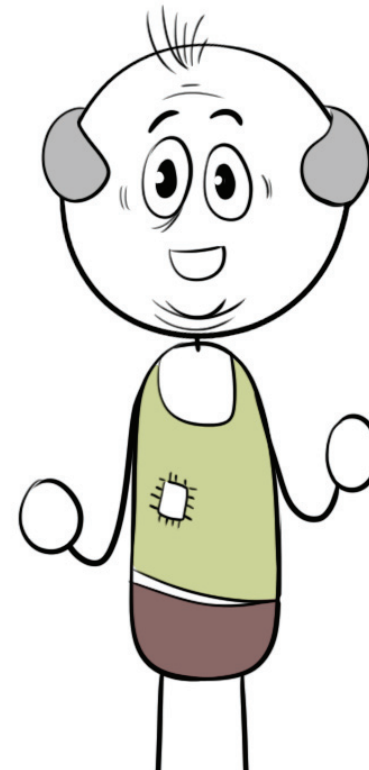
Où trouver l'hôpital de Jour Psychogériatrique ?

Terrasses de Flaubert

Hôpital Flaubert,
55 bis rue Gustave Flaubert
76600 Le Havre
02 32 73 49 22

CF. Livret CLIC

« Besoin d'un suivi médical spécialisé ? »



Unité Cognitivo-Comportementale (UCC)

L'unité cognitivo - comportementale (UCC) accueille des patients atteints de maladie Alzheimer et /ou maladie apparentée sans limite d'âge, présentant des troubles psychocomportementaux aigus.

Le patient doit être valide.

Son rôle :

- Préciser, évaluer et prendre en charge les troubles psycho-comportementaux pour les stabiliser,
- Favoriser l'autonomie par des activités occupationnelles et thérapeutiques,
- Organiser le retour au domicile ou dans la structure d'origine avec l'aide des aidants et de la famille dans les meilleures conditions.

Critères d'exclusion :

Pathologie d'organe aigue / Pathologie Psychiatrique

Etat Grabataire/ Problématique sociale exclusive

Ateliers Proposes :

- Mise en situation d'activités de la vie quotidienne
- Stimulation cognitive en groupe ou individuel
- Evocation du passe
- Espace de détente type snoezelen, stimulation sensorielle : musique, peinture.

Capacité d'accueil :

L'unité peut accueillir jusqu'à 12 patients pour une durée d'hospitalisation de 21 jours de moyenne sans dépasser 30 jours.

Où trouver l'UCC ?

Hopital Flaubert

3^{ème} étage Pavillon Soret

55 bis rue Gustave Flaubert

76600 Le Havre

Secretariat : 02.32.73.36.90

Equipe Mobile de Psychiatrie pour Personnes Agées (EMPPA)

Missions de l'EMPPA :

- Suivi psychiatrique et entretiens infirmiers auprès des personnes de plus de 65 ans présentant des troubles psychiatriques, et vivant sur le territoire de santé couvert par le pôle de psychiatrie du GHH.

L'EMPPA intervient principalement en EHPAD, mais aussi en résidence seniors, à domicile et en ambulatoire sur le site Flaubert.

- Formation, information et soutien aux professionnels intervenant auprès de cette population (équipes d'EHPAD ou d'unités de soins, médecins traitants, IDEL, CCAS...).

- Informations et soutien aux familles.

- Travail en collaboration avec les différents acteurs du réseau gériatrique du territoire de santé du HAVRE (CLIC, MAIA, EMED, réseau Respect, EMSP, AS de secteurs...).

Où trouver l'EMPPA ?

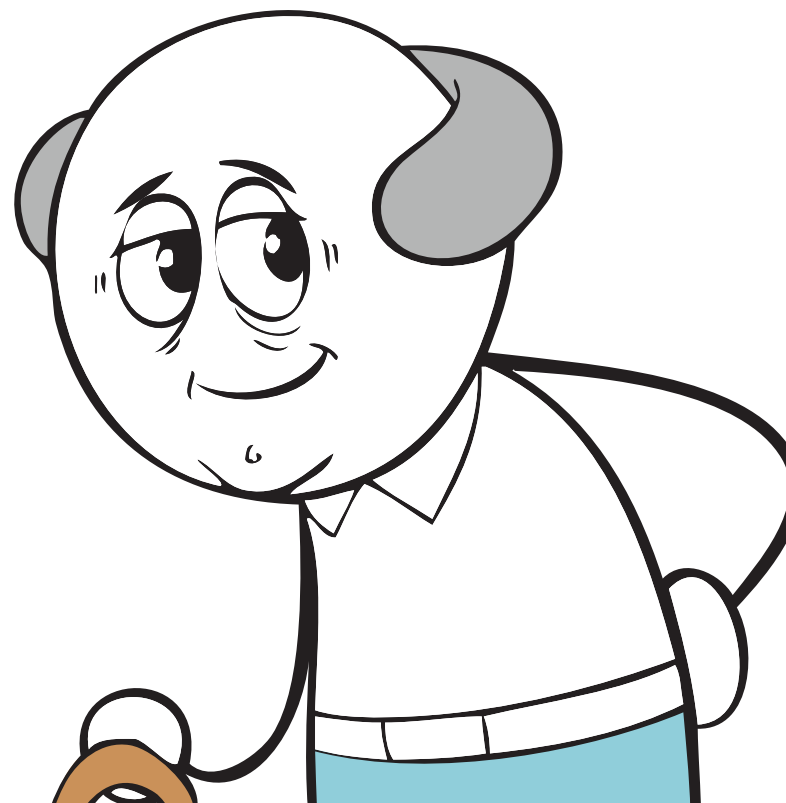
Hôpital Flaubert

Pavillon Launay – 2^{ème} étage

55 bis rue Gustave Flaubert

76600 Le Havre

Secretariat : 02.32.73.49.11



Urgences

Certaines situations relèvent des services d'urgence.

Trois orientations sont possibles : le secteur ambulatoire, le secteur d'accueil médico-chirurgical et le secteur des urgences vitales.

Les urgences correspondent au terme générique utilisé pour désigner le service hospitalier qui accueille, à toutes heures de la journée, les patients amenés par les services de secours ou tout autre patient vivant une situation d'urgence médicale. Le caractère urgent d'une situation est graduable.

L'urgence vitale engage le pronostic vital d'un individu tandis que l'urgence fonctionnelle met en jeu le pronostic fonctionnel du patient.

Disponible 7jours/7 et 24h/24

3 sites d'accueil des urgences sur le territoire havrais :

Hôpital Jacques Monod

29 av Pierre Mendès France

76290 Montivilliers

02 32 73 34 16

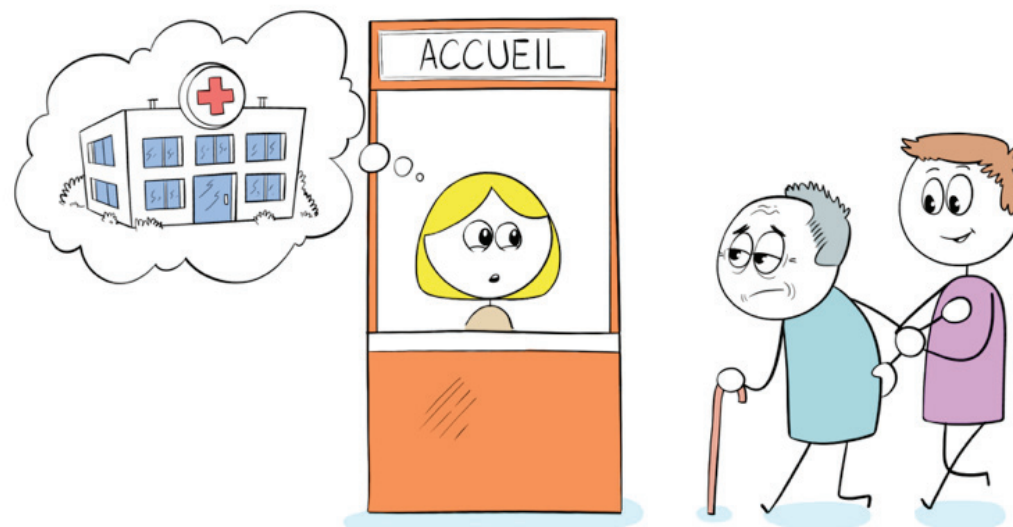
Clinique des ormeaux

36, Rue Marceau, 76600 Le Havre 02 32 74 32 74

Hôpital Privé de l'Estuaire

505 rue Irène Joliot Curie 76620 Le Havre

0 825 74 75 76



Numéros pour les urgences

Samu : **15**

Police Secours : **17**

Pompiers : **18**

Urgences Générales : **112**

Médecins de garde :

Quel que soit l'endroit sur le territoire pour connaître le médecin de garde : **02.32.73.32.33**

Numéro pour joindre un médecin généraliste de garde

aux heures de fermeture des cabinets médicaux : **116-117**

Domus Medica :

Cabinet de médecins généralistes

114, rue Jules-Siegfried 76600 Le Havre

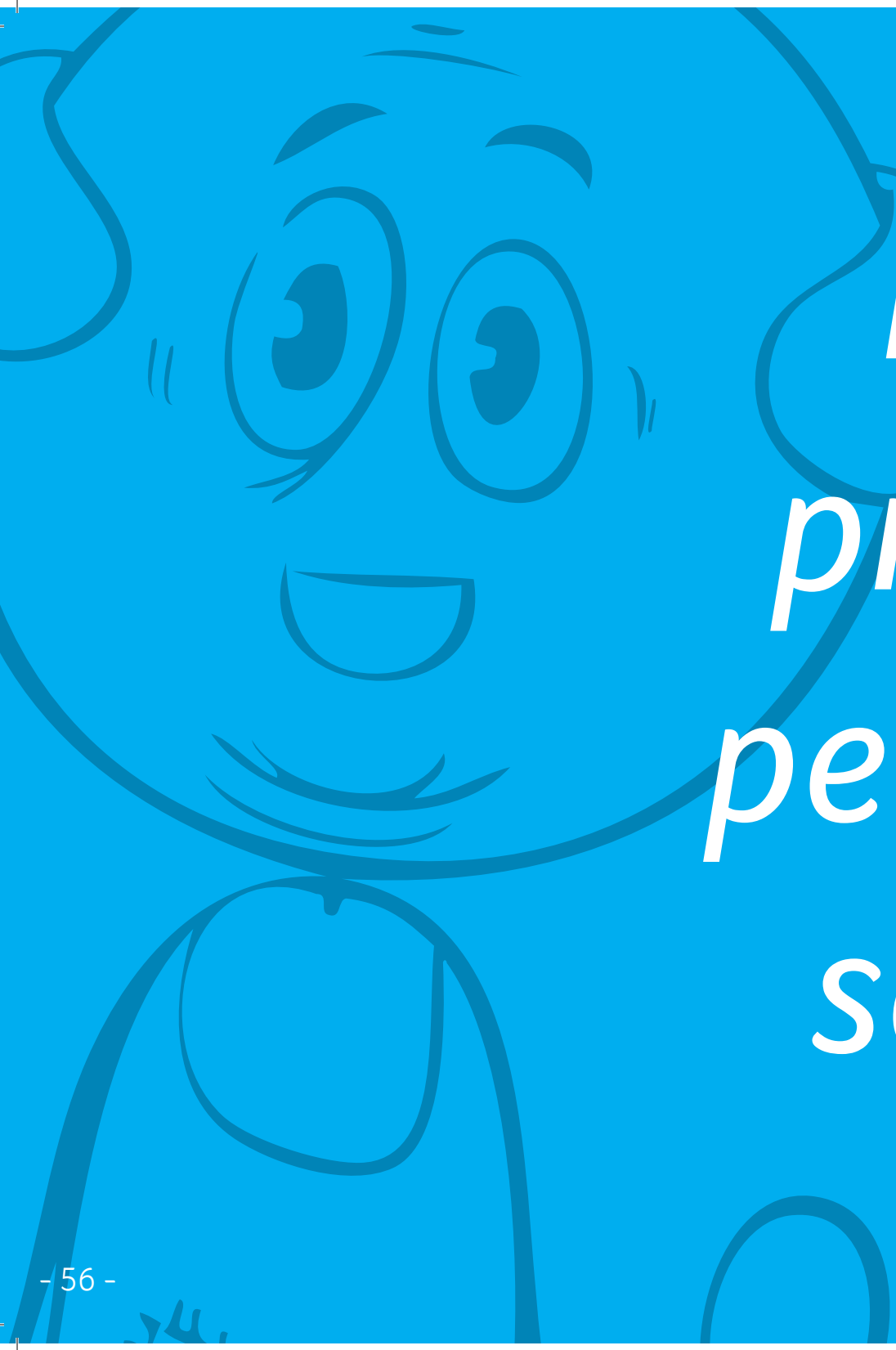
02.32.22.08.28

Horaires d'ouverture :

en semaine de 20h à 0h, samedi de 12h à 0h,

dimanche et jours fériés de 9h à 0h





*Besoin de
protéger la
personne et
ses biens ?*

p.58

*Comment anticiper la protection de sa personne et de ses biens ?
Mandat de protection future, directives anticipées*

p.60

*Lancer une mesure de protection juridique :
Aide aux tuteurs familiaux, maison de la justice et du droit,...*

p.62

Que faire en cas d'abus et/ou de maltraitance ?

Les mesures de protection juridique

La maladie, le handicap, l'accident peuvent altérer les facultés physiques et/ou mentales d'une personne. Le juge peut alors décider d'une mesure de protection juridique (habilitation familiale, tutelle, curatelle...) par laquelle une autre personne l'aide à protéger ses intérêts. La protection doit être la moins contraignante possible, et être en priorité exercée par la famille.

- **L'habilitation familiale :**

Permet d'assister ou de représenter un proche (descendant, ascendant, frère ou sœur, conjoint, concubin, partenaire PACS) dans les actes de la vie civile. L'habilitation peut être générale ou limitée à certains actes. Mêmes conditions d'ouverture que les mesures de curatelle et tutelle. Mais, moins de formalismes : le juge n'intervient que très peu. S'adresse principalement aux familles qui ne connaissent pas de conflits familiaux.

- **Sauvegarde de justice**

La sauvegarde de justice est une mesure de protection juridique de courte durée qui, si elle est assortie d'un mandat spécial permet à un majeur d'être représenté pour accomplir certains actes.

- **Curatelle**

La curatelle est une mesure judiciaire destinée à protéger un majeur qui, sans être hors d'état d'agir lui-même, a besoin d'être conseillé assisté et/ou contrôlé dans certains actes de la vie civile. La curatelle n'est prononcée que s'il est établi que la mesure de sauvegarde de justice serait une protection insuffisante. Il existe plusieurs types de curatelle. C'est une mesure d'assistance.

- **Tutelle**

La tutelle est une mesure de représentation. Le juge peut énumérer à tout moment les actes que la personne peut faire seule en fonction de sa situation.

• Demande de mise sous protection:

L'acte de procédure doit contenir :

- le formulaire disponible auprès des tribunaux d'instance ou du parquet du TGI suivant le cas
- le certificat médical circonstancié rédigé par un médecin inscrit sur la liste établie par le procureur de la République du tribunal de grande instance (coût 190€)
- un extrait d'acte de naissance

À l'initiative d'un professionnel :

Le formulaire disponible auprès du Service Civil du Parquet. La demande est à adresser au :

Parquet du Tribunal de Grande Instance du Havre

Service civil du parquet 133 Bld de Strasbourg B.P. 6 76083 LE HAVRE CEDEX

Téléphone : 02.32.92.57.04

Horaires d'ouverture : Du Lundi au Vendredi : de 8h15 à 12h et de 13h15 à 17h

À l'initiative de la famille, de la personne ou d'un requérant habilité :

Le formulaire disponible auprès du greffe des tutelles du Tribunal d'instance.

La demande est à adresser au :

Tribunal d'Instance

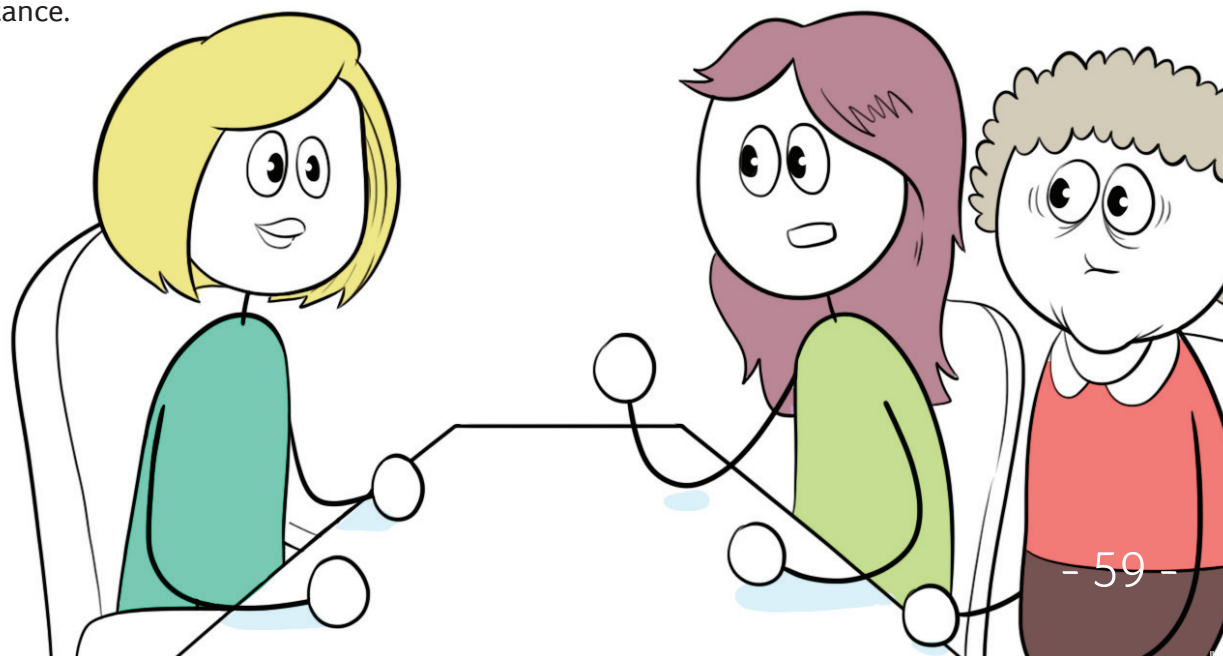
Service de la protection des majeurs

3 rue du 129ème CS 400007

76083 Le Havre Cedex

Tel : 02 35 19 73 00

*CF. Livret CLIC « Besoin de protéger
une personne âgée vulnérable et ses biens » »*



Mandat de protection future

Il permet à une personne ne faisant pas l'objet d'une mesure de protection (mandant) de désigner à l'avance la ou les personnes (mandataires) qu'elle souhaite voir être chargées de veiller sur elle et/ou sur tout une partie de son patrimoine, pour le jour où elle ne serait plus en état, physique ou mental, de le faire seule. Le mandat peut porter soit sur la protection de la personne, soit sur celle de ses biens, soit sur les deux.

Quelle est sa forme ?

Le mandat est un contrat libre : vous choisissez à l'avance quelle sera l'étendue des pouvoirs du (ou des) mandataires.

Les actes de protection des biens qu'un mandataire peut réaliser sans autorisation du juge diffèrent selon le type de mandat : notarié, ou sous seing privé.

Portail de l'administration française : www.service-public.fr

Directives anticipées

La procédure vous permet, lorsque vous êtes encore en capacité d'exprimer votre volonté, de faire connaître vos souhaits relatifs à votre fin de vie, notamment sur la possibilité :

- de limiter ou d'arrêter les traitements alors en cours,
- d'être transféré en réanimation si votre état de santé le requiert,
- d'être mis sous respiration artificielle,
- de subir une intervention chirurgicale,
- d'être soulagé de vos souffrances même si cela a pour effet de mener à votre décès.

Toute personne majeure peut faire des directives anticipées. Elles prennent obligatoirement la forme d'un document écrit qui doit être daté et signé par la personne. Elles doivent comporter noms, prénoms, date et lieu de naissance.

Les directives anticipées sont valables 3 ans.

Portail de l'administration française : www.service-public.fr

Aide aux tuteurs familiaux, maison de la justice et du droit

Aide aux tuteurs Familiaux :

La loi 2007-308 du 5 mars 2007 réformant la protection juridique des majeurs renforce le principe de priorité à la famille ou proches de la personne à protéger. Les associations tutélaires délivrent de l'information, ont une mission d'orientation et d'aide technique à la mise en œuvre des obligations liées à la mesure de protection. Ce service est gratuit et anonyme.

Contact avec les associations tutélaires :

Association Tutélaire des Majeurs Protégés de Seine Maritime ATMP 76
02 76 51 79 00

Service aux tuteurs familiaux : 02 76 84 05 71
aurelie.joseph@atmp76.asso.fr

Centre Maurice Begouen Demeaux CMBD : 16 Rue Paul Souday, 76600 Le Havre - 02 35 22 70 35

Service aux tuteurs familiaux : 02 35 22 14 90

Maison de la justice et du droit :

Elle a pour mission d'accueillir, aider, informer gratuitement et en toute confidentialité les habitants de sa région. Des professionnels du droit et des associations spécialisées peuvent renseigner sur les droits et devoirs de chaque individu dans les domaines relatifs à la famille, la consommation, le logement, le travail, le droit de la nationalité et la procédure pénale.

Maison de justice et du droit : 8 rue Emile Sicre, 76610 Le Havre - 02.35.43.32.62

*CF. Livret CLIC « **Besoin de protéger une personne âgée vulnérable et ses biens** » »*

Signaler une situation d'abus ou de maltraitance

Plateforme régionale de veille et d'urgences sanitaire

La plateforme régionale de veille et d'urgence sanitaire de l'ARS de Normandie est chargée de recueillir, évaluer et répondre à tous les événements susceptibles de représenter une menace pour la santé publique. Cette plateforme est constituée de professionnels de la veille sanitaire chargés de mettre en place des mesures de prévention et de contrôle adaptées.

Vous pouvez signaler les événements indésirables graves dans les établissements de soins ou médicosociaux.

Retrouvez les fiches de signalement sur le site :

www.ars.normandie.sante.fr

0809 400 660

ars14-alerte@ars.sante.fr

ALMA 76

Personnes âgées de + de 60 ans et adultes handicapées victimes de maltraitances

Ecoute téléphonique nationale du lundi au vendredi de 9h à 19h gérée par l'association Habéo : **3977** (écoutants salariés)

Permanence départementale d'écoute active le jeudi de 9h à 12h / **0 820 820 911**

Renseignements : du lundi au vendredi Tél : **02 35 63 27 34**

Ecoute téléphonique et enregistrement de la situation de maltraitance

Traitement et suivi de la situation exposée, par des conseillers référents, bénévoles issus de milieux professionnels en relation avec la problématique jusqu'à la résolution du problème en complémentarité avec les institutions locales compétentes (conseils, indication des offres de recours aux appelants ou aux victimes...).

Aussi ...

N'hésitez pas à prendre conseil auprès des autres professionnels intervenants autour de la personne maltraitée ou de contacter le CLIC du territoire.

LEXIQUE

AAH : Allocation aux Adultes Handicapés

Allocation destinée à couvrir les besoins de la vie courante des handicapés adultes. Les nouvelles dispositions légales la transforment en équivalent du SMIC pour les handicapés. Conditions : taux d'incapacité permanente de 80%, être âgé de 20 ans minimum.

APA : Allocation Personnalisée d'Autonomie

L'allocation personnalisée d'autonomie est destinée à couvrir en partie les dépenses de toute nature pour les personnes ayant besoin d'aides pour accomplir des actes essentiels de la vie ou si leur état nécessite une surveillance régulière. L'APA à domicile est attribuée, sous certaines conditions, par les conseils généraux.

ARS : Agence Régionale de Santé

CCAS : Centres Communaux d'Action Sociale

Le CCAS anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune en liaison avec les institutions publiques et privées. Il développe différentes activités et missions légales ou facultatives, directement orientées vers les populations concernées : aide et accompagnement des personnes âgées, aides aux personnes handicapées, aux enfants, aux familles en difficulté, lutte contre les exclusions...

CESU: Chèque Emploi Service Universel

Créé en 2005, il permet de rémunérer les services à la personne.

CIAS : Centre Intercommunal d'Action Sociale

CLIC : Centre Local d'Information et de Coordination

CSAPA : Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie

Les Centres de Soins d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie sont des structures résultant du regroupement des services spécialisés pour l'alcool et les drogues (centres de cure ambulatoire en alcoologie (CCAA) et centres spécialisés de soins aux toxicomanes (CSST)), prévu par le décret du 14 mai 2007.

EHPA : Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées.

EHPAD : Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes.

EMPPA : Equipe mobile de Psychiatrie pour personne âgée

HAD : Hospitalisation À Domicile

HDJ : Hôpital de jour

Etablissement public de soins, aménagé pour accueillir et soigner les malades pendant une période limitée.

MAIA : Méthode d'Action pour l'Intégration des services d'aides et de soins dans le champ de l'Autonomie

MDPH : Maison Départementale des Personnes Handicapées.

Il existe une Maison Départementale des Personnes Handicapées par département sous la direction du Conseil général. Elle a une mission d'accueil, d'information, d'accompagnement et de conseil des personnes handicapées et de leur famille, ainsi que de sensibilisation de tous les citoyens au handicap. Chaque MDPH met en place entre autres une équipe pluridisciplinaire qui évalue les besoins de la personne handicapée, et une Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées qui prend les décisions relatives à l'ensemble des droits de la personne. MOBIFIL : service de transport réservé aux personnes à mobilité réduite. Il offre à toutes les personnes qui ne peuvent pas prendre le bus, en raison d'un handicap physique, de se déplacer sur les 17 communes de l'agglomération havraise. Service gratuit également pour l'aidant lorsqu'il accompagne l'aidé.

SAAD : Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile

Le Service d'Aide et d'Accompagnement favorise le maintien à domicile des personnes par une aide et un accompagnement à l'autonomie.

SSR : Service de soins de suite et de réadaptation

UCC : Unité cognitivo-comportementale : L'unité cognitivo - comportementale accueille des patients atteints de maladie Alzheimer et /ou maladie apparentée sans limite d'âge, présentant des troubles psychocomportementaux aigus.

USLD : Unité de Soins Longue Durée

L'USLD, unité de soins longue durée, est un établissement sanitaire destiné à l'hébergement des personnes âgées ayant perdu leur autonomie et dont l'état nécessite une surveillance et des soins médicaux constants.

DÉFINITIONS DIVERSES

ISOLEMENT

Isolement et solitude:

La solitude est un état psychique concernant l'état d'être seul tandis que l'isolement désigne une situation physique de retranchement vis-à-vis du monde. Ces deux états ne sont pas nécessairement liés ; on peut se sentir isolé sans être en solitude, comme on peut être en solitude tout en vivant bien entouré. Le fait d'être socialement isolé peut se mesurer à la réduction du nombre de contacts sociaux. Avec l'avancée en âge, le risque de se retrouver isolé devient évidemment plus important car il est aussi la conséquence d'incapacités qui se cumulent. La solitude, par contre relève davantage d'un sentiment. On parle du sentiment de solitude comme d'une situation insatisfaisante quant à la qualité des relations. La solitude ce n'est pas forcément vivre seul. Des personnes âgées peuvent se sentir seules car elles sont déçues de leurs rencontres, elles ne côtoient pas les personnes dont elles ont envie, elles n'ont plus de confident... On peut donc en déduire que l'isolement peut faire naître un sentiment de solitude et qu'un sentiment de solitude peut participer à la mise en place d'un isolement.

HABITAT

L'habitat insalubre

L'insalubrité est une notion dont le fondement légal se trouve dans le code de la santé publique (art. L1331-26 du code de la santé publique). Sont considérés comme relevant de l'insalubrité les désordres qui ont pour effet de porter atteinte au bien-être physique, mental ou social des occupants (définition de la santé par l'OMS). L'exercice des pouvoirs de police tendant à son traitement est de la compétence du préfet de département. Le caractère insalubre d'un logement résulte de l'appréciation des effets de l'état dégradé du bâti et/ou de l'absence d'équipements indispensables à la santé des occupants. Un logement insalubre est un logement présentant des risques pour la santé des occupants et/ou du voisinage, il s'agit souvent de logements très dégradés et sans confort. Selon la gravité des désordres, on déduit l'importance des travaux à effectuer. L'insalubrité sera qualifiée de réparable ou d'irréparable selon que ces travaux seraient plus ou moins coûteux qu'une démolition-reconstruction du bâti. Par extension, on rassemble sous les termes de polices de l'insalubrité l'ensemble des pouvoirs prévus au

code de la santé publique qui visent à protéger la santé des occupants : insalubrité, mais aussi sur occupation du fait du logeur, saturnisme, danger ponctuel pour la santé des occupants (intoxication au monoxyde de carbone, électrocution), locaux impropres par nature à l'habitation (cave, sous-sol, comble).

L'habitat dégradé

L'habitat dégradé est un habitat où les règles d'hygiène ne sont pas respectées. Celles-ci sont définies dans les règlements sanitaires départementaux (RSD), en application de l'article L.1311-1 du code de la santé publique. Le maire en sa qualité de représentant de l'Etat avec son pouvoir de police générale, est responsable de la lutte contre les habitats dégradés, en application de l'article L.1421-4 du code de la santé publique : « *Le contrôle administratif et technique des règles d'hygiène relève de la compétence du maire* », et de l'article L.2212-2 du code général des collectivités territoriales : « *la police municipale a pour objet d'assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publiques* ».

L'habitat indécent

L'habitat indécent est un habitat où les critères de décence ne sont pas respectés. En cas de location, un propriétaire bailleur a l'obligation de louer un logement « décent ». Les critères techniques définissant un logement décent sont listés dans le décret du 30 janvier 2002 relatif aux caractéristiques du logement décent. Cette notion de décence est une notion de droit privé qui s'applique dans les rapports locatifs et qui implique en cas de litige de saisir le tribunal d'instance. Le préfet et le maire et le président de l'EPCI ne sont pas compétents dans ce domaine. L'indécence d'un logement peut suspendre les aides de la CAF versées au propriétaire en cas de location.

Le décret décence : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000217471>

L'habitat menaçant ruine

Un habitat menace ruine lorsque la solidité de tout l'édifice ou de certains de ses éléments intérieurs et extérieurs, dont la cause est liée à l'édifice lui-même, est atteinte et lorsqu'il existe un danger réel pour les occupants ou les passants. Cet habitat est également de la responsabilité du maire, car il possède un pouvoir de police spéciale en matière de péril d'immeuble, en application des articles L.511-1 et suivants du code de la construction et de l'habitation, de sécurité des établissements recevant du public, en application des articles L.123-3 et suivants du code de la construction et de l'habitation, des équipements communs des

immeubles collectifs d'habitation, comprenant les sécurités incendie, en application des articles L.129-1 à L.129-3 du code de la construction et de l'habitation.

L'habitat indigne

L'habitat indigne est la notion la plus large qui englobe l'habitat insalubre, mais aussi les locaux inhabitables par nature, les locaux sur occupés du fait du logeur, les locaux ayant du plomb accessible, les immeubles menaçant ruine et tous les logements dont l'état, ou celui du bâtiment dans lequel ils sont situés exposent leurs occupants à des risques manifestes pour leur santé ou leur sécurité. Il renvoie également à la notion d'atteinte à la dignité humaine qui est sanctionnée pénalement. La loi «Boutin» du 25 mars 2009 donne une définition juridique de l'habitat indigne : *«Entrent aujourd'hui dans cette définition toutes les situations repérées dans lesquelles l'état des locaux, installations ou logements, exposent leurs occupants à des risques pour leur santé ou leur sécurité, et dont le traitement relève donc des pouvoirs de police exercés par les maires et les préfets, selon la nature des désordres constatés»*. Elle recouvre donc l'ensemble des logements, immeubles et locaux utilisés aux fins d'habitation et dont la suppression ou la réhabilitation, au titre de l'insalubrité ou de la sécurité, relève des pouvoirs de police administrative exercés par les préfets et les maires. L'habitat indigne ne couvre ni les logements inconfortables (et souvent non-décents) ni les logements vétustes (renvoyant à un manque de rénovation), dès lors qu'il n'y a pas de

risque pour la santé ou la sécurité des occupants.

MALADIES CHRONIQUES ET ALD

Les Affections longues durées (ALD) :

- Accident vasculaire cérébral invalidant
- Insuffisances médullaires et autres cytopénies chroniques
- Artériopathies chroniques avec manifestations ischémiques
- Bilharziose compliquée
- Insuffisance cardiaque grave, troubles du rythme graves, cardiopathies valvulaires graves, cardiopathies congénitales graves
- Maladies chroniques actives du foie et cirrhoses
- Déficit immunitaire primitif grave nécessitant un traitement prolongé, infection par le virus de l'immuno-déficience humaine (VIH)
- Diabète de type 1 et diabète de type 2
- Formes graves des affections neurologiques et musculaires (dont myopathie), épilepsie grave
- Hémoglobinopathies, hémolyses, chroniques constitutionnelles et acquises sévères
- Hémophilies et affections constitutionnelles de l'hémostase graves
- Maladie coronaire
- Insuffisance respiratoire chronique grave
- Maladie d'Alzheimer et autres démences^{2, 3}
- Maladie de Parkinson³

- Maladies métaboliques héréditaires nécessitant un traitement prolongé spécialisé
- Mucoviscidose
- Néphropathie chronique grave et syndrome néphrotique primitif
- Paraplégie
- Vasculites, lupus érythémateux systémique, sclérodermie systémique
- Polyarthrite rhumatoïde évolutive
- Affections psychiatriques de longue durée
- Rectocolite hémorragique et maladie de Crohn évolutives
- Sclérose en plaques³
- Scoliose idiopathique structurale évolutive (dont l'angle est égal ou supérieur à 25 degrés) jusqu'à maturation rachidienne
- Spondylarthrite grave
- Suites de transplantation d'organe
- Tuberculose active, lèpre
- Tumeur maligne, affection maligne du tissu lymphatique ou hématopoïétique

Source : article D. 322-1 du code de la sécurité sociale, modifié par les décrets n° 2004-1049 du 4 octobre 2004 publié au JO du 5 octobre 2004 et n° 2011-77 du 19 janvier 2011 publié au JO du 21 janvier 2011

Les maladies neurodégénératives (MND)

(Source Encyclopédie : universalis.fr)

Les maladies neurodégénératives constituent un groupe de pathologies progressives liées à un

dysfonctionnement métabolique au sein du tissu nerveux, conduisant à la mort des neurones et à la destruction du système nerveux.

Le cerveau et la moelle épinière peuvent être touchés par des lésions diffuses ou limitées à certaines zones spécifiques.

Si certaines de ces maladies atteignent quelquefois l'enfant ou l'adulte jeune, la majorité des cas se rencontrent après 65 ans.

Le tableau clinique peut être soit une atteinte prédominante des fonctions psychiques, aboutissant à la démence comme dans la maladie d'Alzheimer ou la maladie de Pick, soit des anomalies motrices prédominantes comme dans la sclérose latérale amyotrophique ou la maladie de Parkinson, soit encore l'association des deux comme dans la chorée de Huntington ou la maladie de Creutzfeldt-Jakob.

Pour certaines de ces maladies, des facteurs génétiques ont été mis en cause (formes héréditaires), mais la plupart surviennent de manière isolée (formes sporadiques), ce qui n'exclut pas l'implication de facteurs génétiques.

En l'absence de traitement curatif disponible à ce jour, l'évolution se fait vers un état grabataire dont les complications conduisent au décès.

Les principales : Maladie d'Alzheimer, Maladie de Creutzfeldt-Jakob, Maladie de Huntington, Maladie de Parkinson, Démence vasculaire, Dégénérescences lobaires fronto-temporales, Démence à corps de Lewy, Sclérose en plaques, Sclérose latérale amyotrophique.

Les troubles cognitifs

- La désorientation temporo-spatiale
- Les troubles attentionnels
- Le système mnésique défaillant (mémoire)
- Les troubles des fonctions exécutives (planifier, organiser, exécuter des tâches, capacités de raisonnement et de jugement)
- Les fonctions dites instrumentales :
 - Aphasie (trouble de la production et compréhension du langage)
 - Agnosie (trouble de la reconnaissance des objets, des visages, ...)
 - Apraxie (trouble de la gestuelle)

Les troubles psycho-comportementaux

Très souvent associés au vieillissement pathologique du sujet âgé. Les symptômes peuvent se définir comme des conduites et attitudes inadaptées aux lieux et aux situations.

Les principaux associés aux démences :

- opposition agressive (physique et verbale),
- apathie et dépression (repli sur soi, perte d'intérêt, tristesse, pleurs, désespoir),
- troubles du sommeil,
- comportements moteurs aberrants (déambulation, errance, gestes stéréotypés),
- déficit cognitifs (anxiété),
- hallucinations, idées délirantes, troubles de l'identification.

Outils pour interpeller un service d'accompagnement gérontologique : **EXPERTISE**

FORMULAIRE D'ANALYSE ET D'ORIENTATION DES SITUATIONS (FAOS)

DOCUMENT RÉSERVÉ À UN USAGE STRICTEMENT PROFESSIONNEL

MAIA Normandie

La personne est-elle informée de la demande ? oui non
La personne accepte-t-elle que sa situation soit évoquée avec d'autres professionnels ? oui non

DATE DE LA DEMANDE :

PERSONNE CONCERNÉE

NOM (d'épouse) : _____
NOM (de naissance) : _____
Prénom : _____
Date de naissance : _____
Age : _____
Sexe : _____
Adresse : _____
CP et Commune : _____
Téléphone : _____
Situation familiale : _____
Mode de vie : _____
Statut d'hébergement : _____
Localisation actuelle : _____
Projection juridique : oui non demande en cours ne sait pas
Si oui, type de mesure : _____
Coordonnées de la personne nommée : _____
Si demande en cours, personne à l'origine de la demande : _____
Caisse de retraite principale : _____

ÉMETTEUR DE LA DEMANDE

NOM Prénom : _____
Organisation : _____
Fonction : _____
Commune : _____
Téléphone : _____
Mail : _____

PERSONNES RESSOURCES
(NOM Prénom / Coordonnées / Nature du lien...)

PRESTATIONS FINANCIÈRES
(Preuve d'attribution / En cours)

APA / PCH / AAH / AEDH / RSA...

SUIVI MÉDICAL

Médecin traitant : _____
Le médecin traitant est-il informé de la demande ? oui non
Spécialistes(s) : _____
Absence de suivi médical : oui non
Motif : _____

AIDES HUMAINES DÉJÀ EN PLACE

Structure et/ou Nom de l'intervenant	Type d'intervention	Fréquence	En place depuis

ENVIRONNEMENT SOCIAL ET FAMILIAL

Souffrance de l'aidant : oui non
entourage ou fragilité du lien social avec la famille, voisins...
entiment de solitude
vie sociale (rupture progressive ou brutale avec d'un proche...)
abus de faiblesse, de maltraitance et/ou de violence
situation compromettant le maintien à domicile conjugal, défilé ou incompréhension de la malade, entourage des professionnels
autres : _____

ALERTES REPÉRÉES

AUTONOMIE

Difficultés dans les actes essentiels de la vie quotidienne (se nourrir, se vêtir, aller aux toilettes...)
 Difficultés dans les actes de la vie domestique (courses, ménage, préparation des repas, linge, budget, moyens de communication...)
 Difficultés dans les activités personnelles et de loisirs (faire un hobby assis, peur de sortir...)
 Refus/arrêt d'aides et/ou de soins par la personne et/ou son entourage
 Refus/arrêt d'intervention de professionnels
 Difficultés de mobilité

Informations complémentaires : _____

SANTÉ

Suivi médical absent ou irrégulier
 Troubles cognitifs (problèmes de mémoire, et orientation dans le temps et/ou l'espace...)
 Troubles du comportement (démarches, agressivité, entraine...)
 Troubles sensoriels (vue, ouïe, goût, odorat...)
 Troubles nutritionnels (perte de poids, d'appétit, difficultés à se nourrir...)
 Troubles addictifs
 Symptôme(s) physique(s) (ressoufflement, perte d'équilibre)
 Grabatisation récente (pièces, baisse de mobilité)
 Souffrance physique
 Souffrance psychique
 Chutes fréquentes (plus de 2 dans les 6 derniers mois)
 Hospitalisations répétées (plus de 2 dans les 6 derniers mois)
Motif : _____
Lieu d'hospitalisation, si connu : _____
 Difficultés dans la gestion des médicaments
 Maladie chronique nécessitant un suivi médical régulier

Informations complémentaires : _____

SOUHAIT(S) DE LA PERSONNE

BESOINS EXPRIMÉS PAR L'ENTOURAGE

DE LA DEMANDE

Code dossier : _____
Proposition d'orientation : _____
Réponse à l'émetteur de la demande : _____

CONTEXTE DE LA DEMANDE

MAIA Normandie

réalisé dans le cadre de la formalisation de la méthode MAIA en Normandie, le FAOS est un outil d'analyse et de liaison mis à disposition de l'ensemble des professionnels de l'évaluation et de l'accompagnement des publics fragiles.

Qui remplit le FAOS ?
Professionnels qui accompagnent et/ou repèrent une situation fragile nécessitant une évaluation gérontologique multidimensionnelle et un accompagnement spécifique.

Comment orienter ?
• Un FAOS est complété pour chaque personne fragile orientée.
• Faire 1 FAOS par personne soit 2 FAOS pour un couple SVP.

Comment télécharger le FAOS ?
• A partir du site Internet de la MAIA, suivant : www.maia-normandie.org
• Et/ou à la demande, à l'adresse mail : www.maia-normandie.org

Comment le compléter ?
• Directement par saisie informatique à l'aide des listes déroulantes.
• Manuellement.
• Chaque partie doit être complétée afin de permettre une étude optimale de la situation par une commission pluridisciplinaire.
• Pour chaque partie, il est possible de cocher plusieurs cases.
• Si vous ne disposez pas de l'information, merci de noter la formule « non connue à ce jour ».

Quelles sont les suites à donner ?
Suite au passage en commission pluridisciplinaire, un conseil tenu est adressé à l'ensemble des participants (permanents et invités) pour informer des orientations proposées et lancer une mise en œuvre.

Qui traite la demande ?
Le FAOS est présenté en commission pluridisciplinaire pour proposer les orientations les plus adaptées à la situation fragile repérée.

Quel est le mode de retour du FAOS ?
• Directement par mail à l'adresse suivante : sage@lehavre.fr
• En main propre, sous enveloppe, lors des réunions techniques.
• Par voie postale à l'adresse suivante :
CCAS LE HAVRE
Service accompagnement gérontologique
3 place Albert Randé CS 60863
76089 LE HAVRE CEDEX

est une structure, mais une méthode de travail qui associe tous les acteurs engagés dans l'accompagnement des personnes âgées de 60 ans et plus en perte d'autonomie, et de leurs aidants.
services d'aide et de soins est une démarche novatrice. Celle-ci vise à faciliter le parcours (accueil, accompagnement) des personnes et de leurs aidants, en proposant des procédures et outils communs aux acteurs de la méthode se résume ainsi :
Comment accompagner les services et les professionnels afin qu'ils s'adaptent au mieux aux besoins de la personne ?

est une méthode d'Action et d'intégration des services d'aide et de soins dans le champ de l'autonomie. Il existe plusieurs définitions de la fragilité, il est proposé ici la définition de la fragilité selon la CNAV

FAOS : primo-évaluation multidimensionnelle

À envoyer à : sage@lehavre.fr

Outil pour interpeller un service d'accompagnement gérontologique : SITUATION DE VULNÉRABILITÉ OU MALTRAITANCE

Volet d'évaluation complémentaire vulnérabilité/maltraitance

A envoyer à : sage@lehavre.fr



Volet d'évaluation complémentaire vulnérabilité / maltraitance



L'utilisation de ce 2^{ème} volet est conseillée dans le cas d'une potentielle situation de maltraitance repérée par un professionnel. Ce volet déclenche une analyse spécifique par la commission qui aura pour but de conseiller le professionnel dans les démarches à entreprendre.

Cette primo-évaluation complète a été validée par le service civil du parquet du Tribunal de Grande Instance du Havre et pourra être associée à un signalement adressé au procureur de la République.

Les faits décrits ci-dessous sont :

- Des constats réalisés par le professionnel signalant ou un collaborateur (seulement en partie)
- Des faits rapportés par d'autres personnes (professionnels ou non) (seulement en partie)
- Des éléments rapportés par la victime potentielle (seulement en partie)

Isolement social et familial

Faits récents qui complètent les informations préoccupantes :

Je complète le profil de la victime potentielle :

La personne que je soupçonne être une victime ...

	Oui	Non	NSP*
Présente des antécédents de chutes	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Présente des antécédents de fractures	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Présente des hématomes ou contusions	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Apparaît effrayée ou méfiante	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Est incapable ou embarrassée d'expliquer ses blessures	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Dit qu'on lui doit de l'argent ou qu'il lui manque de l'argent	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Evoque une maltraitance	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Présente un changement de comportement alimentaire inquiétant	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Reçoit l'aide d'une même personne depuis longtemps (plus de deux ans)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
N'a pas le contrôle de ses avoirs financiers ou de son argent au quotidien	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Souffre d'une douleur chronique peu ou pas soulagée.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Vit chez un aidant principal avec une contribution économique	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Entretient des rapports avec un seul aidant qui, lui, vit des difficultés économiques.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Est traitée pour des symptômes de dépression	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Est une personne qui a déjà vécu de problèmes de violence intrafamiliale.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

*Ne sait pas

Je complète le profil de la personne que je soupçonne être maltraitante :

La personne que je soupçonne être maltraitante...

	Oui	Non	NSP
N'est pas préparée à s'occuper d'une personne malade	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Vit avec la victime et s'occupe d'elle depuis longtemps.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Accepte mal cette charge de soignant.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Vit un burn-out, un épuisement, une surcharge de travail ou des problèmes familiaux	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Présente une addiction (alcool, drogue, médicaments, etc)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

*Ne sait pas

Fiche à transmettre à la commission d'orientation
sage@lehavre.fr - Tél. : 02.35.19.49.67

CCAS Le Havre, 3 place, Albert René, CS 60863, 76086 Le Havre Cedex.

Notes

A series of 18 horizontal dotted lines for writing notes.

MAIA Territoire Havrais

portée par le CCAS de la Ville du Havre



Le référentiel des interventions est élaboré par le pilote MAIA sous le contrôle des différents services/ dispositifs/ établissements et institutions représentés dans le document. Il a vocation à être mis à jour annuellement. Pour toute demande de modification, merci de contacter la MAIA Territoire Havrais : maia@lehavre.fr



MAIA

Territoire Havrais

L'intégration des acteurs
pour l'autonomie
des personnes âgées

3 place Albert René - CS 60863
76086 Le Havre Cedex